



BARREAU DE MONTRÉAL

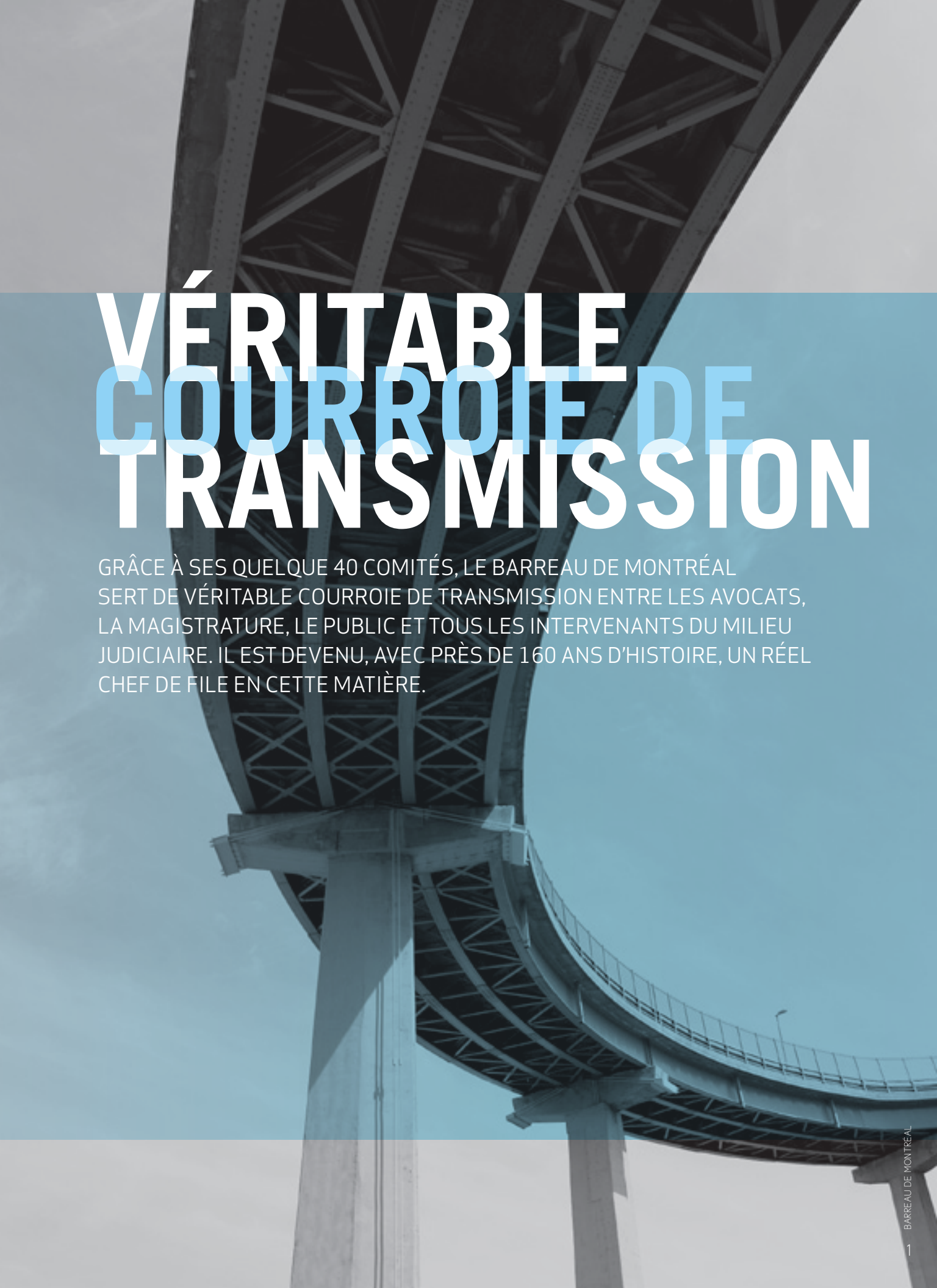
VERS DE NOUVELLES FRONTIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2008-2009



SOMMAIRE

- 1 **LE BARREAU –**
VÉRITABLE COURROIE
DE TRANSMISSION
- 2 Le Conseil
- 3 La mission
- 4 Le rapport du bâtonnier
- 7 Le rapport de la directrice générale
- 12 **LA PROFESSION –**
OUVERT SUR LE MONDE
- 14 Les comités
- 36 Les activités
- 40 Les services
- 43 **LE PUBLIC –**
EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ
- 44 Les activités
- 48 Les services
- 51 **LES PRIX ET LES HOMMAGES –**
ASSOCIÉ À L'EXCELLENCE
- 54 **LES ÉTATS FINANCIERS**



VÉRITABLE COURROIE DE TRANSMISSION

GRÂCE À SES QUELQUE 40 COMITÉS, LE BARREAU DE MONTRÉAL SERT DE VÉRITABLE COURROIE DE TRANSMISSION ENTRE LES AVOCATS, LA MAGISTRATURE, LE PUBLIC ET TOUS LES INTERVENANTS DU MILIEU JUDICIAIRE. IL EST DEVENU, AVEC PRÈS DE 160 ANS D'HISTOIRE, UN RÉEL CHEF DE FILE EN CETTE MATIÈRE.



LA MISSION

PROMOUVOIR LA PROTECTION
DU PUBLIC, PAR DES ACTIVITÉS
D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
ET PAR UNE PARTICIPATION ACTIVE
À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

LES MEMBRES DU CONSEIL

PREMIÈRE RANGÉE (de gauche à droite)

M^e MICHÈLE MOREAU

M^e ELIZABETH GREENE

M^e DOMINIQUE VÉZINA

M^e NICOLAS PLOURDE, premier conseiller

MONSIEUR LE BÂTONNIER STEPHEN G. SCHENKE

M^e MANON DES ORMEAUX

M^e CATHERINE PILON

M^e DORIS LARRIVÉE, directrice générale

DEUXIÈME RANGÉE (de gauche à droite)

M^e NEIL STEIN

M^e KAREN KEAR-JODOIN

M^e MARC CHARBONNEAU, trésorier

M^e MATHIEU PICHÉ-MESSIER, secrétaire

M^e PATRICIA FOURCAND, représentant

l'Association du Jeune Barreau de Montréal

M^e PIERRE M. GAGNON

LE RAPPORT DU BÂTONNIER

LE LEADERSHIP DU BARREAU DE MONTRÉAL

L'année 2008-2009 a été la meilleure année de ma vie professionnelle. J'ai eu l'honneur d'avoir été votre bâtonnier mais surtout le privilège de travailler avec une équipe formidable, enthousiaste et engagée. Avec ses 12 500 membres, le Barreau de Montréal représente plus de 55 % de l'effectif du Barreau du Québec. Par la force de ce nombre et du rôle critique de la Ville de Montréal comme centre financier du Québec, le Barreau de Montréal se doit de toujours assumer son rôle de leader. Que ce soit sur les questions importantes de l'accès à la justice ou sur les questions internes concernant la gouvernance du Barreau du Québec, le Barreau de Montréal doit toujours montrer l'exemple, être parfaitement à jour dans ses connaissances et établir une vision d'excellence dans tous les projets engagés.

Je peux affirmer fièrement que le Conseil du Barreau de Montréal ainsi que son personnel ont assumé ce rôle avec énergie, efficacité, un sens de la vision et un esprit de collaboration hors du commun.

ACCÈS À LA JUSTICE CRÉATION DE PRO BONO QUÉBEC

Dans les dernières années, plusieurs barreaux canadiens ont créé des organismes provinciaux pour mobiliser les ressources *pro bono* auprès de leurs membres afin d'obtenir un organisme hautement spécialisé dans l'administration des programmes *pro bono*. À cet égard, le Québec exerçait un certain retard sur nos collègues des autres provinces. Il y a deux ans, sous le leadership de M^e Guy Pratte, les grands bureaux de Montréal se sont regroupés pour mettre sur pied un organisme similaire à Montréal. En septembre 2008, grâce au leadership du Barreau de Montréal et à plusieurs de ses membres, notamment le bâtonnier élu, Nicolas Plourde, le Conseil général du Barreau du Québec a adopté à l'unanimité la création de Pro Bono Québec. Cet organisme permettra de maintenir un inventaire des cabinets, des avocats et des heures *pro bono* et, avec la collaboration des comités d'étudiants *pro bono* dans chacune de nos facultés de droit, distribuer les dossiers *pro bono* aux avocats selon leur domaine de compétence. Cet organisme sera en mesure de promouvoir la culture *pro bono* au sein du Barreau et de faire la publicité auprès du public des nombreuses heures données par des avocats pour soutenir des causes *pro bono*.

Nous sommes fiers que la première directrice générale de Pro Bono Québec, M^e Michèle Moreau, soit membre du Conseil du Barreau de Montréal. Le siège social de Pro Bono Québec est situé à Montréal, à côté de la Maison du Barreau. Le Barreau de Montréal s'est engagé à accorder une contribution de 25 000 \$ pour les deux premières années d'opération de Pro Bono Québec. Les autres fonds proviendront du Barreau du Québec et des organismes reliés. Cet organisme sera éventuellement en mesure de coordonner les programmes de « *duty counsel* » dans nos Palais de Justice. Le leadership du Barreau de Montréal dans ce dossier aura un impact positif sur l'image des avocats à travers la province.

TABLE RONDE SUR LE PRO BONO

Le Barreau de Montréal, conjointement avec Pro Bono Québec, a organisé une table ronde, le 23 avril 2009, pour rassembler les comités d'étudiants *pro bono* de nos facultés de droit, les représentants du système d'Aide juridique, quelques avocats responsables des programmes *pro bono* au sein de leur cabinet, les représentants de la Magistrature et les bâtonniers de section où se trouvent nos facultés de droit, dans le but d'établir les priorités de Pro Bono Québec et d'élaborer un plan d'action cohérent pour le lancement des opérations. Encore une fois, le Barreau de Montréal a assumé un rôle de leadership dans l'organisation de cette initiative.

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Les sondages indiquent que les justiciables ont de moins en moins confiance au système adversarial comme processus de solution de conflit. Les justiciables jugent les tribunaux trop lents, les avocats trop contestataires et les procédures excessivement complexes et coûteuses. Les justiciables exigent un rôle plus important dans la façon de résoudre les conflits et il y a un besoin criant pour que tous les avocats deviennent familiers avec tous les outils qui s'offrent pour régler les disputes, incluant la négociation raisonnée et la médiation. Le public exige que notre profession devienne une profession de solution rapide et efficace et non seulement de revendicateurs de droits.

Dans cette veine, le Barreau de Montréal a organisé en octobre 2008 une table ronde avec toutes les facultés de droit, les représentants de l'Aide juridique, divers tribunaux et des organismes communautaires pour élaborer des initiatives pour promouvoir ce changement de culture. Il est ressorti de cette journée de réflexion que nos facultés de droit doivent former les étudiants en droit dans toutes les techniques de la justice participative dès la première année. Le Barreau doit préciser les obligations déontologiques des avocats quant aux moyens alternatifs de régler les disputes et le Barreau doit mettre sur pied un cours de formation pour les avocats en pratique afin de leur offrir la possibilité de perfectionner leurs compétences avec les moyens alternatifs de règlement de disputes. Le rapport de la table ronde peut être consulté sur le site web du Barreau de Montréal.



PROMOTION OF THE MONTREAL BAR INTERNATIONALLY

It seems we have a tendency in Montreal, to view Toronto as the economic center of Canada and to be less aggressive in pursuing opportunities. There is no city in the world where the members of the Bar are more bilingual who practise in a stimulating bi-judicial, trans-systemic legal system. This is a unique Montreal environment. No Toronto lawyer can face the challenges of a bilingual practice or bilingual trial that Montreal lawyers face on a daily basis. We should be proud of our legal culture and prepared to promote it and export it around the world.

When I attended the Conference of World City Bar Leaders in London in October 2008, Montreal was hailed as an example of a bilingual, bi-judicial legal system whose skills are required around the world as the world becomes a smaller place and more and more cultures need to react together in the same way we do in Montreal. For this reason and for expanding our own professional opportunities, the Montreal Bar needs to have a sustained program of promoting our legal culture and building a network around the world. Montreal Bar Council has planned to create an international relations committee whose mandate will be to, among other things, advise the Montreal Bar Council on international initiatives, promote our bilingual, trans-systemic legal system in collaboration with our law faculties, advise on international human right issues that require the support and solidarity of the Montreal Bar and promote the international image of the Montreal Bar. This year, the Montreal Bar received visitors from the Court of Appeal of Rio de Janeiro, the Istanbul Bar, the Australian Ministry of Justice, the Municipal Law Department of the City of Shenzhen and members of the Darois Commission in France, in addition to our traditional visitors from the Paris and Brussels Bars. We also welcomed the new president of the Court of the International Chamber of Commerce.

Four of the five largest economies in the world are Asian. We cannot remain isolated and there is a need to build an international network where the skills of Montreal lawyers may be exported and where we can try to be a point of entry for business in North America.

The City of Montreal has had an official "twinning" relationship with the City of Shanghai for 25 years. This relationship will be renewed in 2009 and as part of the renewal agreement the Bar of Shanghai has confirmed that it is willing to enter into a formal collaboration agreement with the Bar of Montreal. We have provided them with a draft agreement and expect to conclude this agreement later in 2009.

MONTREAL ANNUAL HUMAN RIGHTS LECTURE

The demographics of the City of Montreal and its Bar are rapidly changing. The Montreal Bar must always be perceived by the public as maintaining a message of welcome, accommodation, of promoting cultural diversity, and maintaining the fundamental values that are important for a pluralistic democracy. We have in our midst, several ethnic associations of lawyers, including the Lord Reading Law Society, the Italo-Canadian Jurists Association, the Association des avocats et notaires noirs du Québec and the Association des avocats hispanophones du Québec. In a joint effort with these ethnic associations along with the Montreal Bar, we will be organizing an annual human rights lecture to promote the fundamental values of accommodation and respect of human rights among the general public. The initiative is designed to send a message of welcome to the general public and ethnic communities in the City. The Montreal Bar's Committee on ethnic cultural diversity is working on this initiative which we hope will be held in June 2009.

CÉRÉMONIES DE PRESTATION DE SERMENT

Cette année, le Barreau de Montréal a accueilli 462 nouveaux avocats et avocates dans le cadre de 26 cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année.

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE COURTOISIE PROFESSIONNELLE

En mars 2006, le Barreau de Montréal a adopté la version finale et bilingue du Guide de courtoisie professionnelle / Guide to professional courtesy et le guide a été distribué à tous les membres en août 2006. En avril 2007, le Conseil du Barreau de Montréal adoptait une procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements au Guide de courtoisie professionnelle. Or, cette année, nous avons nommé 18 avocats parmi nos anciens bâtonniers et avocats et avocates plus respectés et chevronnés à agir comme conseillers pour traiter des manquements au Guide de courtoisie professionnelle en vertu de la procédure informelle. Il faut noter dans ce domaine que le Barreau de Montréal a encore une fois démontré son leadership et plusieurs autres sections du Barreau du Québec ont distribué notre Guide de courtoisie à leurs membres.

SALON VISEZ DROIT

La douzième édition de notre Salon VISEZ DROIT a connu un grand succès encore cette année. Plus que toute autre activité du Barreau de Montréal, le Salon VISEZ DROIT sert à rapprocher les avocats et le grand public. Pendant quatre jours à la fin mars, début avril, des avocats bénévoles ont offert des consultations gratuites et ont participé à des conférences et des jeux-questionnaires à l'intention du public convoqué à la grande place du Complexe Desjardins. Cette année, pour la première fois, nous avons dépassé le cap de 1 000 consultations gratuites par nos avocats. Les sujets de la violence dans les sports, l'environnement, la protection de la jeunesse, les médias dans les salles d'audience ont représenté un programme formidable, innovateur. L'enthousiasme de cette équipe est exemplaire. Je dois sincèrement remercier M^{re} Gilles Robert et M^{re} Isabelle Allard et tous les nombreux bénévoles qui ont si généreusement contribué à cet événement important. Je dirais l'événement le plus important organisé par notre Barreau chaque année.

NOS COMITÉS

Le Barreau de Montréal peut être fier à juste titre de ses 39 comités où plus de 350 avocats s'impliquent bénévolement pour améliorer tous les aspects de l'accessibilité à la justice. Cette année, nos comités ont tenu près de 150 réunions qui ont permis de matérialiser de nombreux projets. J'ai eu le privilège d'assister à plusieurs de ces réunions et j'ai été à même de constater l'intérêt et la rigueur de leurs travaux tout autant que l'engagement de nos membres. Dans le cas de nos nombreux et importants comités de liaison avec les tribunaux, j'ai apprécié le dialogue et l'ouverture entre la Magistrature et le Barreau de Montréal qui s'emploient mutuellement à améliorer l'administration de la justice au quotidien. Dans cette veine, le juge en chef Rolland et le juge en chef Gagnon ont signalé leur accord à visiter avec des représentants du Barreau de Montréal le système de « case management » à Chicago, dans un but d'apprentissage et d'observation de façon de faire dans d'autres juridictions pour aider l'amélioration de notre système de gestion d'instance. Nous croyons que cette visite aura lieu avant juin 2009. Il faut également souligner les travaux de notre comité de liaison avec la Cour supérieure qui a développé un logiciel interactif qui est disponible sur notre web pour aider nos membres à rédiger des ententes sur le déroulement de l'instance qui devront être déposées à la Cour.

SITUATION FINANCIÈRE

Le Barreau de Montréal se porte très bien financièrement malgré la réalisation d'un déficit d'opérations encore cette année. Il faut noter que la grande partie du déficit a été occasionnée par des rénovations aux locaux du Barreau de Montréal. Ce projet a été envisagé et planifié depuis plusieurs années, cependant, les autorisations nécessaires du locateur ont été obtenues cette année et les coûts importants reliés aux rénovations ont dû être absorbés en 2008-2009. L'année passée, nous avons voté pour une légère augmentation de la cotisation de section. Mis à part la question de la dépense extraordinaire pour les rénovations, l'augmentation votée l'année dernière devrait équilibrer le budget à court terme et nous permettre de préserver nos surplus accumulés.

BARREAU DU QUÉBEC COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

Le dossier de la gouvernance du Barreau du Québec demeure une priorité pour notre section. Le comité sur la gouvernance du Barreau du Québec comprenait trois membres de Montréal, soit le bâtonnier, le premier conseiller et M^e Michèle Moreau. Ce comité a fait un travail remarquable afin de rendre des procédures internes du Barreau du Québec plus efficaces. Le comité se penchera prochainement sur la question d'un bâtonnat de deux ans pour le bâtonnier général. Cette question d'un mandat de deux ans qui permettrait une meilleure continuité dans le travail du bâtonnier général, d'une part, doit être résolue au sein du Barreau et, d'autre part, notre forte tradition d'avoir limité le mandat à une seule année afin de faciliter que le bâtonnier puisse sortir des rangs sans avoir trop d'impact sur la possibilité de retourner en pratique privée après son mandat. Il s'agit d'une forte tradition au sein de notre Barreau qui doit être résolue prochainement.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Comme la plupart des avocats le savent déjà, depuis le 1^{er} avril 2009, tous les avocats doivent faire 30 heures de formation continue reconnue tous les deux ans. Le Barreau de Montréal a fait une évaluation de toutes ses activités et colloques afin de les faire approuver pour des heures créditées par le Barreau du Québec. Je tiens à souligner le travail de notre directrice générale à cet égard.

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE LA STÉNOGRAPHIE

Il y a deux ans, le Barreau du Québec avait décidé de fermer l'École de la sténographie judiciaire. Ce dossier a toujours été important pour le Barreau de Montréal étant donné la nécessité de renouveler cette profession vu le nombre de sténographes qui prendront leur retraite dans les années à venir. Également, il y a un problème avec la pénurie de sténographes anglophones. Le Barreau de Montréal a toujours talonné le Barreau du Québec concernant cette décision et il a été confirmé cette année que l'École de la sténographie rouvrira ses portes en janvier 2010 grâce à l'importance accordée à ce sujet par le Barreau de Montréal.

CONCLUSION

De façon générale, les relations entre le Barreau de Montréal et les Barreaux du Québec et de province ont été marquées par un véritable esprit de collaboration dans la réalisation de la mission première du Barreau du Québec, soit la protection du public. Le rôle de leadership que le Barreau de Montréal a toujours assumé n'empêche aucunement qu'un sens de collégialité puisse régner et le Conseil général du Barreau du Québec n'a jamais été aussi uni.

Je souhaite la bienvenue comme bâtonnier à M^e Nicolas Plourde qui s'intéresse aux affaires de son Barreau et du Jeune Barreau depuis de nombreuses années. Nicolas a été un ami et un soutien indéfectible durant toute cette année. Il a travaillé avec acharnement sur le comité de la gouvernance du Barreau du Québec, sur le Comité exécutif, comme premier conseiller, comme membre du comité sur les seuils de l'Aide juridique, comme membre du Conseil de Pro Bono Québec et j'en oublie. Il m'a épaulé dans les nombreuses cérémonies de prestation de serment. Il a été un premier conseiller loyal, respecté et surtout son sens de l'engagement social est exemplaire. Je lui souhaite bonne chance comme bâtonnier. Il a des voyages intéressants à l'horizon : Shanghai, Tokyo, Dublin, Paris, Bruxelles. J'espère qu'il saura profiter de tous ces bons moments, car il a démontré qu'il est capable de mettre l'épaulé à la roue.

Dans la réalisation de mon mandat, j'ai eu le bonheur de connaître et de travailler avec les membres d'une équipe formidable du Barreau de Montréal, soit M^e Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice des comités, mesdames Christine Plourde, Louise Bertrand, Linda Marcotte, Suzan Delagrave, Émée Landry et France Gingras. Vos sourires ont été contagieux et j'ai rarement vu une équipe aussi enthousiaste, engagée et prête à servir nos membres avec professionnalisme et un sens du devoir et de l'accomplissement. Merci mille fois! Le bâtonnier n'est que le visage, c'est vous mesdames qui avez livré la substance.

I have been extremely proud to have been your Bâtonnier and thank you for the confidence you placed in me. I had the loyalty and support of a wonderful team. I thank you all. We have a lot to be proud of in Montreal and together with determination and courage, humanity and humility let us ensure that the Montreal Bar always remains on the leading edge of every important issue and continues to provide strong leadership for change on all important issues.

My friends, thank you so much.



M^e Stephen G. Schenke, bâtonnier



LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une autre année de terminée. Que le temps passe vite! Il faut dire qu'encore une fois, nous n'avons pas chômé, car, comme le bâtonnier le mentionne, il s'est tenu près de 150 réunions au Barreau de Montréal. Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport pour constater l'ampleur de la tâche accomplie par les divers comités du Barreau de Montréal.

Malheureusement, nous avons eu le regret de perdre M^e Maurice Boileau, décédé des suites d'une longue maladie. À la retraite depuis un peu plus de six ans, M^e Boileau a dirigé le Barreau de Montréal pendant 22 ans et j'ai eu le privilège de le côtoyer pendant plus de 10 ans. Le Barreau de Montréal perd un de ses membres les plus respectés et les plus respectueux. Vous nous manquerez, M^e Boileau. Afin de rendre hommage à ce grand homme, le Conseil du Barreau de Montréal a accepté, à ma recommandation, de nommer notre salle de conférence, la salle *Maurice-Boileau*.

RÉNOVATIONS

Les locaux du Barreau de Montréal ont connu une cure de rajeunissement au cours de la dernière année... nous avons passé l'été dans les rénovations, mais cela valait la peine. Les réaménagements apportés aux locaux du 9^e étage du Palais de Justice permettent une meilleure coordination du travail pour les employées de soutien et améliorent l'accueil des visiteurs.

VIRAGE VERT

À la suite de la création de l'ÉcoComité l'an dernier, le Barreau de Montréal a poursuivi son tournant vert. L'impression recto verso et la réutilisation du papier brouillon généré par le télécopieur ont permis de diminuer considérablement la consommation de papier. De plus, les vœux de Noël du bâtonnier et du personnel de la direction générale ont été transmis par courriel et les sommes ainsi récupérées ont été assignées au financement d'une plantation d'arbres, grâce à la collaboration de l'organisme ZEROCO2.

Les déchets produits lors des nombreuses réunions des comités tenues dans nos locaux à l'heure du lunch ont aussi été largement réduits. Vaisselle et ustensiles jetables ont été remplacés par de la vaisselle réutilisable grâce à l'acquisition d'un lave-vaisselle. Même le traiteur a été mis à contribution dans ce tournant vert; la nourriture est maintenant transportée dans les plats de plastique réutilisables fournis par le Barreau de Montréal.

NOUVEAUX COMITÉS

Deux nouveaux comités ont été créés en mai dernier, soit le comité de liaison avec le Tribunal des professions ainsi qu'un comité consultatif sur les technologies de l'information. Vous constaterez la nécessité de leur création à la lecture du rapport d'activités de chacun de ces comités.

UN NOUVEAU SITE INTERNET ET UN BULLETIN ÉLECTRONIQUE

À l'instar d'autres associations d'avocats, dès l'automne prochain, le Barreau de Montréal distribuera à ses membres un bulletin d'information, par voie électronique. On y retrouvera, entre autres, la publicité des diverses activités, des capsules d'information sur l'environnement et des chroniques préparées par les comités.

En 2009, le Barreau de Montréal mettra aussi en ligne son nouveau site Internet toujours aussi convivial avec de nouvelles couleurs.

L'ÉQUIPE

Il y avait eu quelques mouvements de personnel l'année dernière, mais cette année, l'équipe était complète et efficace. J'apprécie le soutien que je reçois quotidiennement de mes employées. Plus particulièrement de M^e Nathalie Guertin, qui fait un excellent travail à la coordination des comités et qui est appréciée de tous les présidents, de même que de madame Gislaine Dufault, qui ne compte pas ses heures pour bien faire paraître le Barreau de Montréal. C'est grâce à son travail acharné que le Salon VISEZ DROIT, entre autres, connaît le succès qu'il connaît année après année. Merci pour tout!

REMERCIEMENTS

Évidemment, mon rapport ne pourrait être complet sans mes remerciements à tous les bénévoles qui gravitent autour du Barreau de Montréal.

J'apprécie énormément leur participation et leur travail. J'aime les côtoyer presque tous les midis, lors de nos activités, au Salon VISEZ DROIT et dans les cocktails... Je le répète chaque année, mais il faut l'avouer, le Barreau de Montréal ne serait pas le même sans ces nombreux bénévoles. Je les remercie sincèrement d'avoir contribué d'une façon ou d'une autre au succès des activités du Barreau de Montréal au cours de la dernière année. Je constate tous les jours que les gens aiment leur Barreau et l'on tente de leur rendre la pareille.

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal fait la liaison. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans le meilleur intérêt du justiciable.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur support et leur amitié.

De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et ont pris au sérieux leur rôle de représenter les membres de la section.

Je félicite monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat. Je le remercie pour sa disponibilité, sa gentillesse, son soutien, sa sensibilité et ses bons mots. Bon retour au bureau Steve!

En terminant, je souhaite la bienvenue à M^e Nicolas Plourde, que je connais depuis de nombreuses années et qui, j'en ai la certitude, saura relever avec succès les défis qui découlent de la fonction de bâtonnier.

M^e Doris Larrivée, directrice générale

LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes (seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous).

RÉUNION DU 29 AVRIL 2008

À la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, le Conseil demande au comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale d'évaluer la faisabilité de permettre à des étudiants en droit d'aider les justiciables, qui se représentent seuls en matière familiale, à compléter l'Annexe 1 – formulaire de demande de pension alimentaire pour enfants.

RÉUNION DU 27 AOÛT 2008

Après discussion, sur proposition de M^e Michèle Moreau appuyée par M^e Dominique Vézina, le Conseil adopte les amendements suivants :

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU BARREAU DE MONTRÉAL

1. **INTERPRÉTATION ET DÉFINITIONS** – Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les termes utilisés ci-après ont le même sens que dans la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q., c. B-1), à l'exception des suivants qui signifient :

[...]

c) « membre » : un avocat dûment inscrit au Tableau de l'Ordre des avocats du Barreau du Québec et auprès de la section de Montréal;

1. **INTERPRETATION AND DEFINITIONS** – *In the present by-law, unless the context otherwise requires, the terms used hereafter have the same meaning as in An Act respecting the Barreau du Québec (R.S.Q., c. B-1), with the exception of the following, which mean:*

[...]

c) "*Member*": *a lawyer duly entered on the Roll of the Order of the Barreau du Québec and of the Section of Montreal;*

14. **VOTE AUX ASSEMBLÉES** – Les décisions se prennent à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président a un vote prépondérant. Sous réserve du vote au scrutin secret prévu à l'article 28, le vote se fait à main levée sauf sur décision contraire de l'assemblée.

Seuls peuvent voter les avocats en exercice.

Un membre dissident peut requérir du secrétaire qu'il note sa dissidence après le vote et avant la levée de l'assemblée.

14. **VOTE AT MEETINGS** – *Questions shall be decided by the majority of the votes of the Members present. In case of a tie, the Chair shall have a deciding vote. Save for votes by secret ballot contemplated by section 28, the vote shall be taken by a show of hands, unless the assembled Members decide otherwise.*

Only practising advocates may vote.

A dissenting Member may require the secretary to note his dissent after the vote and before the meeting is adjourned.

25. **ÉLIGIBILITÉ** – Sont éligibles à un poste au sein du Conseil, les avocats en exercice qui ont versé leurs cotisations pour l'année courante conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la *Loi sur le Barreau*.

Le candidat au poste de bâtonnier doit avoir été membre du Conseil dans les cinq (5) années précédant la date de l'élection.

Le candidat au poste de premier conseiller doit avoir été membre du Conseil.

Les candidats aux postes de secrétaire et de représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal doivent être membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

25. **ELIGIBILITY** – *Practising advocates who have paid their contribution for the current year in accordance with paragraph 2 of section 68 of An Act respecting the Barreau du Québec are eligible for a position on the Council.*

A candidate for the office of Bâtonnier must have been a member of the Council within the five (5) years preceding the date of the election.

A candidate for the office of First Councillor must have been a previous member of the Council.

The candidates for the position of Secretary and representative of the Young Bar Association of Montreal must be members of the Young Bar Association of Montreal.

33. **ÉLIGIBILITÉ DES VOTANTS** – Seuls peuvent voter les avocats en exercice qui ont versé leurs cotisations pour l'année courante conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la *Loi sur le Barreau*.

Le président d'élection n'a pas droit de vote, sauf s'il y a égalité des voix.

33. **ELIGIBILITY OF VOTERS** – *Only practising advocates who have paid their fees for the current year in accordance with paragraph 2 of section 68 of An Act respecting the Barreau du Québec may vote.*

The President of the election may only vote in the event of a tie.

40. **RÈGLE GÉNÉRALE** – Le Conseil exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le Barreau* et ses règlements et par le présent règlement.

Toute décision relative à la gestion des affaires de la section relève de l'autorité du Conseil.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le Conseil, par résolution :

a) doit au moins une fois par année approuver le budget des opérations de la section;

b) prend toute décision relative à l'embauche, aux fonctions, au traitement et au congédiement des employés de la section.

40. **GENERAL RULE** – *The Council exercises the powers that are conferred upon it by An Act respecting the Barreau du Québec and its by-laws and by the present by-law.*

The Council has authority over any decision relating to the affairs of the Section.

Without limiting the generality of the foregoing, the Council, by resolution:

- a) *adopts, at least once a year, the operating budget of the Section;*
- b) *decides all questions relating to the hiring, duties, salaries and dismissal of employees of the Section.*

45. **QUORUM** – La présence de sept (7) membres du Conseil constitue le quorum requis pour la tenue valide d'une séance.

Les membres peuvent, exceptionnellement, participer à une séance à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, notamment par téléphone.

45. **QUORUM** – *The presence of seven (7) members of the Council constitutes the quorum required to hold a valid meeting.*

The members may exceptionally participate to a meeting by means allowing all participants to communicate immediately between themselves, for example by telephone.

61. **CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC** – Les personnes suivantes sont membres du Conseil général du Barreau du Québec :

- › le bâtonnier ;
- › le premier conseiller ;
- › le trésorier ;
- › le secrétaire ;
- › le représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Les autres membres composant la délégation de Montréal au Conseil général du Barreau du Québec et les substituts sont désignés par le Conseil.

61. **GENERAL COUNCIL OF THE BARREAU DU QUÉBEC** – *The following persons are members of the General Council of the Barreau du Québec:*

- › *the Bâtonnier;*
- › *the First Councillor;*
- › *the Treasurer;*
- › *the Secretary;*
- › *the representative of the Young Bar Association of Montreal.*

The other members of the delegation of Montreal for the General Council of the Barreau du Québec and the substitutes are appointed by the Council.

89. **ATTESTATION** – Le récipiendaire reçoit avec la Médaille une attestation signée par le bâtonnier en exercice lors de l'attribution.

89. **ATTESTATION** – *The recipient receives with the Medal an attestation signed by the Bâtonnier in office at the time of the attribution.*

98. **ATTESTATION** – Le récipiendaire reçoit avec l'insigne une attestation signée par le bâtonnier en exercice lors de l'attribution.

98. **ATTESTATION** – *The recipient receives with the insignia an attestation signed by the Bâtonnier in office at the time of the attribution.*

Après discussion, à la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, sur proposition de M^e Michèle Moreau appuyée par M^e Manon Des Ormeaux, le Conseil modifie comme suit le *Guide de courtoisie professionnelle* :

Ajout de la phrase suivante : « *L'avocat n'utilise pas de langage abusif dans les procédures qu'il prépare.* » dans la section **CONDUITE DE L'AVOCAT ENVERS SES CONFRÈRES /** Considérations d'ordre général, après le paragraphe suivant : « L'avocat évite les procédures inutiles et, dans la mesure du possible, discute et tente de s'entendre avec l'avocat de la partie adverse. »

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2008

Après discussion, sur proposition de monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M^e Hughes Langlais, membre en règle du Barreau de Montréal, de le représenter auprès des autorités du Barreau de Shanghai afin de discuter de la possibilité d'organiser un séminaire conjoint (Barreau de Shanghai-Barreau de Montréal) dont le thème serait « Comment faire affaires au Canada » afin de créer des liens entre les deux barreaux.

RÉUNION DU 14 JANVIER 2009

À la recommandation de la directrice générale, le Conseil, à l'unanimité, consent à ce que la salle de conférence du Conseil soit dorénavant appelée « Salle Maurice-Boileau », en hommage à celui qui a été le premier directeur général du Barreau de Montréal et qui a exercé cette fonction pendant plus de 22 ans.

RÉUNION DU 18 MARS 2009

À la recommandation du comité de la Médaille et du Mérite, avec l'accord de la Conférence des anciens bâtonniers, sur proposition de M^e Nicolas Plourde appuyée à l'unanimité, le Conseil convient d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal, qui est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la Justice, à M^e Jérôme Choquette, pour souligner ses accomplissements comme ministre de la Justice, ayant, durant son mandat, lancé plusieurs chantiers qui allaient façonner le système de justice d'aujourd'hui.

À la recommandation du comité de la Médaille et du Mérite, avec l'accord de la Conférence des anciens bâtonniers, sur proposition de M^e Nicolas Plourde appuyée à l'unanimité, le Conseil convient d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal à madame Émée Landry, préposée au service de référence du Barreau de Montréal, en raison, entre autres, de son travail et son dévouement au cours de ses 25 années de service, qui ont permis d'aider plusieurs milliers de justiciables.

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL : 500 \$ pour le financement de la journée d'étude du 18 avril 2008 et 500 \$ pour aider à l'organisation de la conférence de M^e Dennis Edney, l'avocat canadien de monsieur Omar Kadhr, qui a eu lieu le 27 novembre 2008.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL : 130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 16 101,96 \$ pour la gestion du service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances et 1 500 \$ afin d'être un Partenaire pause-café dans le cadre du colloque Leg@l.IT 2009, qui a eu lieu les 20 et 21 avril 2009.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AVOCATS DE LA DÉFENSE : 1 000 \$ à titre de cotisation annuelle pour être membre de cette association et 4 985 \$ pour la refonte de son site Internet.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVOCATS ET AVOCATES DE LA DÉFENSE : 500 \$ pour l'organisation du colloque 2009.

BARREAU DU QUÉBEC : 3 000 \$ afin d'être le commanditaire unique du spectacle de clôture du congrès annuel, qui a eu lieu le 31 mai 2008.

CAMPAGNE « UNE HEURE PRO-BONNEAU » : 2 500 \$ pour aider à l'organisation de la campagne de financement annuel de l'Accueil Bonneau qui s'adressait, entre autres, aux avocats de Montréal.

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ MCGILL : 500 \$ pour aider à l'organisation de la 31^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault et 250 \$ pour payer une partie des coûts du cocktail qui a suivi la Conférence Meredith du 12 février 2009.

INSTITUT D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DU CANADA INC. : 3 000 \$ (« *Gold Level Sponsorship* ») pour l'organisation d'un important colloque sur la médiation, qui a eu lieu à Montréal, le 17 octobre 2008.

LORD READING LAW SOCIETY : 3 000 \$ pour devenir un commanditaire « Platinum » en reconnaissance du 60^e anniversaire de fondation de cette association.

PRO BONO QUÉBEC : 25 000 \$ pour le financement de ce nouvel organisme.

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX NOUVEAUX PARENTS : Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 266 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 15 195 \$.

LES RESSOURCES HUMAINES

- › M^e Doris Larrivée, directrice générale
- › M^{me} Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications
- › M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice des comités
- › M^{me} Louise Bertrand, adjointe administrative
- › M^{me} Suzan Delagrave, technicienne en contenu Web
- › M^{me} France Gingras, préposée au salon des avocats
- › M^{me} Émée Landry, préposée au service de référence
- › M^{me} Linda Marcotte, secrétaire-réceptionniste
- › M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e GILLES OUIMET, président
M. LE BÂTONNIER YVON JASMIN, c.r.
M^e PIERRE BOURQUE, c.r., Ad. E.
M^e JOHN J. PEPPER, Q.C.
M^e PHILIPPE CASGRAIN, c.r., Ad. E.
L'HONORABLE ANDRÉ QUESNEL
M^e J. VINCENT O'DONNELL, Q.C., Ad. E.
M. LE BÂTONNIER GUY GILBERT, c.r., Ad. E.
M^e MANUEL SHACTER, Q.C.
M^e ROLLAND BOUDREAU, c.r., Ad. E.
M^e ALAIN LETOURNEAU, c.r.
L'HONORABLE PIERRETTE RAYLE
M^e CASPER M. BLOOM, Q.C., Ad. E.
M^e JEAN-JACQUES GAGNON
L'HONORABLE ROBERT MONGEON, J.C.S.
M^e RICHARD J. McCONOMY
M^e PIERRE FOURNIER
M. LE BÂTONNIER RONALD MONTCALM, c.r.
M^e LYNNE KASSIE, Ad. E.
L'HONORABLE MICHEL A. PINSONNAULT, J.C.Q.
L'HONORABLE RICHARD WAGNER, J.C.S.
M^e ALAN M. STEIN
M. LE BÂTONNIER STÉPHANE RIVARD, Ad. E.
M^e BERNARD SYNNOTT
M^e DAVID R. COLLIER
M^e JULIE LATOUR

Nombre de séances : 2

MANDAT

À LA RÉUNION DU 14 JANVIER 1981, ALORS QU'IL ÉTAIT BÂTONNIER, M^e PHILIPPE CASGRAIN, c.r., Ad. E. INDIQUAIT QU'IL Y AURAIT TOUT INTÉRÊT À PERMETTRE AUX ANCIENS BÂTONNIERS DE LA SECTION DE CONTINUER À SERVIR ACTIVEMENT LE BARREAU LORSQUE LEUR MANDAT EST TERMINÉ, D'UNE PART POUR QU'ILS NE SE SENTENT PAS À CE MOMENT ÉCARTÉS DES ACTIVITÉS DU CONSEIL, ET D'AUTRE PART POUR QUE CELUI-CI PROFITE DE LEUR PRÉCIEUSE EXPÉRIENCE. À LA RÉUNION SUIVANTE, SOIT LE 18 FÉVRIER 1981, LE CONSEIL ADOPTE LA RÉOLUTION SUIVANTE ET CONSTITUE DE CE FAIT, LA « CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS » :

« À LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL, CELUI-CI FORME LA «CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS» COMPOSÉE DE TOUS LES ANCIENS BÂTONNIERS DE MONTRÉAL, PRÉSIDÉE PAR LE BÂTONNIER EN EXERCICE, ET DONT LE SECRÉTAIRE DU BARREAU DE MONTRÉAL EST LE SECRÉTAIRE.

CETTE CONFÉRENCE EST CONVOQUÉE PAR LE BÂTONNIER AU MOINS DEUX FOIS AU COURS DE L'EXERCICE, AFIN DE LE CONSEILLER LUI ET SON CONSEIL SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA SECTION ET SUR TOUS AUTRES SUJETS DONT POURRAIT LA SAISIR LE BÂTONNIER. »

LE CONSEIL A MODIFIÉ CETTE RÉOLUTION DE FAÇON À CE QUE LA CONFÉRENCE SOIT PRÉSIDÉE PAR LE BÂTONNIER SORTANT ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU BARREAU DE MONTRÉAL AGIT COMME SECRÉTAIRE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- › poste de premier conseiller pour l'exercice 2009-2010 ;
- › récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.

Le bâtonnier les a informés de la création de Pro Bono Québec et des divers projets du Conseil, dont l'organisation d'une table ronde sur la compétence en matière de justice participative et une autre sur le travail juridique *pro bono*. De plus, pour une deuxième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au Club St-James, le 4 juin 2008.

OUVERT SUR LE MONDE



LES COMITÉS

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e CASPER M. BLOOM, Q.C., Ad. E., coprésident

M^e PIERRE A. FOURNIER, coprésident

M^e MARCELLE BEAULIEU

M^e NANCY BOILLAT

L'HONORABLE ANTONIO DISCEPOLA, J.C.M.

M^e KATHERINE GLEDHILL

L'HONORABLE SUZANNE HANDMAN, J.C.Q.

M^e DORIS LÉVESQUE

M^e ZAVIE LEVINE

M^e MICHAEL D. LEVINSON

M^e CARMELA MAIORINO

M^e ANNE-MARIE MOREL

L'HONORABLE MARK G. PEACOCK, J.C.S.

M^e MARK PHILLIPS

L'HONORABLE LAWRENCE A. POITRAS, C.M., c.r.

L'HONORABLE BRIAN J. RIORDAN, J.C.S.

L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT, J.C.A.

M^e CATHIE ST-GERMAIN

M^e NATHALY J. VERMETTE

Nombre de séance : aucune

MANDAT

LA CRÉATION DU COMITÉ FAIT SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE. IL A POUR MANDAT D'Étudier la question de l'accès à la justice en langue anglaise dans le district de Montréal, en raison de l'importance de la question, des nombreuses améliorations à apporter et du travail à faire dans ce domaine. Le comité doit s'assurer, entre autres, que les recommandations du comité de suivi soient mises en application.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent au public en général d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des auditions devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION

Le rapport du comité sur l'état de la situation pour l'administration de la justice en langue anglaise dans le district judiciaire de Montréal (le « Rapport ») a reçu l'aval du Conseil du Barreau de Montréal dans ses versions anglaise et française. Il fut ensuite présenté officiellement au sous-ministre de la Justice du Québec. Suite à de nombreuses demandes, il fut également l'objet d'une distribution à travers le pays à tous ceux qui ont exprimé un intérêt pour le sujet, dont les facultés de droit des universités, les ministères de la Justice, les divers cours et tribunaux, le commissaire aux langues officielles, les barreaux et « law societies », ainsi que de nombreux individus et organisations.

VERSION ANGLAISE DU CODE CIVIL

La révision de la version anglaise du *Code civil* menée par le comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec fut terminée au cours de l'année, et ceci après 11 ans d'effort intense et assidu. Ce travail fut exécuté par une soixantaine d'avocats et de notaires spécialisés dans les différentes matières du Code. Le travail a résulté en 5 253 recommandations de modification. Suite à l'entente conclue entre le ministère et le comité conjoint au début du projet, ces recommandations ont été remises au ministère de la Justice du Québec pour leur révision et discussion avec le comité. Présentement, il y a trois des dix livres qui sont complétés et il est prévu que les autres seront complétés d'ici la fin de 2009.

Ce qui importe davantage dans ce dossier est l'intention évidente du ministère de modifier de façon significative la rédaction des deux versions dans l'avenir tel qu'en témoigne le dépôt du projet de loi 18.

TRADUCTION DES JUGEMENTS DES TRIBUNAUX QUÉBÉCOIS

La problématique entourant un service de traduction propre à la Cour d'appel dans le but de faire connaître à travers le pays les jugements du Québec ayant un intérêt pour d'autres juridictions fut soulevée par le juge en chef, l'honorable J.J. Michel Robert, auprès du gouvernement du Québec. Des démarches en vue de régler cette problématique sont toujours en cours. Une fois le dossier finalisé, l'appui du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec sera sollicité.

NOMINATION DE JUGES ANGLOPHONES BILINGUES À LA COUR DU QUÉBEC

Dans le passé, le comité a exprimé son inquiétude pour la pénurie de juges anglophones au sein de la Cour du Québec et le petit nombre de nominations d'anglophones à cette Cour. Cette inquiétude fut partagée par le juge en chef, l'honorable Guy Gagnon, qui a déployé des efforts pour redresser la situation. À la suite de ses efforts, il y a eu quelques nominations et en particulier, la nomination du juge Morton Minc en tant que juge-président de la Cour municipale de Montréal.

PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

Tel que rapporté l'année dernière, suite aux interventions de l'honorable J.J. Michel Robert auprès de la très honorable Beverly McLachlin, le ministère de la Justice du Canada s'est engagé à réexaminer la décision de cesser les subventions visant la formation linguistique des juges de la Cour du Québec. Il appert que le programme a été renouvelé, mais il doit toutefois faire l'objet d'un renouvellement annuel.

Liaison is maintained with the Federal Department of Justice, which operates a program across the country in support of access to justice for the provincial minority communities.

Les membres du comité remercient M^{es} Doris Larivée et Nathalie Guertin pour leur dévouement et entière collaboration.

RECOMMANDATION

Que le comité continue son important travail de sensibilisation dans la poursuite d'un objectif extrêmement important pour les justiciables, qui est celui de la réalité et de la perception qu'ils doivent avoir de l'administration de la justice dans cette grande métropole qu'est Montréal.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, président
M^e GERALD N. APOSTOLATOS
M^e MARCELLE BEAULIEU
M^e MARTIN BERNARD
M^e RÉAL GOULET
M^e CHRISTINE KARK
M^e LORI RENÉE WEITZMAN

Nombre de séances : 4

MANDAT

CE COMITÉ CONSTITUE UN FORUM OÙ LES DIVERS COMITÉS DE LIAISON AVEC LES TRIBUNAUX DE DROIT COMMUN, SOIT LA COUR D'APPEL, LA COUR SUPÉRIEURE ET LA CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DU QUÉBEC, ET LES SERVICES JUDICIAIRES PEUVENT ÉCHANGER SUR LEURS DOSSIERS DANS LE BUT D'HARMONISER ET DE RENDRE PLUS EFFICACE LE SYSTÈME JUDICIAIRE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité s'est attardé, entre autres, aux sujets suivants : la Cour de pratique par voie téléphonique, l'entente interactive sur le déroulement de l'instance, la traduction des jugements à la Cour d'appel, la gestion de l'instance et l'arrimage des procédures d'inscription entre la Cour supérieure et la Cour du Québec.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e JEAN-PAUL PERRON, président
M^e ALEXANDRE BERGEVIN
M^e LYNE CAMPEAU
M^e DEBORA DE THOMASIS
M^e JOHANNE DES LONGCHAMPS
M^e MARIE-JOSÉE DI LALLO
M^e JEAN MANSEAU
M^e MICHEL MARTIN
M^e ANDRÉ ALBERT MORIN
M^e JACQUES RIVET
M^e STEVEN SLIMOVITCH
M^e CHRISTINE VIENS

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE FRANÇOIS DOYON, juge à la Cour d'appel
L'HONORABLE JAMES L. BRUNTON, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice de la Cour du Québec
L'HONORABLE ELIZABETH CORTE, juge coordonnatrice adjointe de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale
L'HONORABLE CLAUDE PARENT, juge à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec

Nombre de séances : 7

MANDAT

LE COMITÉ SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE PERMET DE MAINTENIR LE LIEN ESSENTIEL ENTRE LE BARREAU ET SES MEMBRES, LA COUR D'APPEL, LA CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE LA COUR SUPÉRIEURE. SON MANDAT CONSISTE À IDENTIFIER, DÉBATTRE ET, SI NÉCESSAIRE, TENTER DE RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES SONT SOUVENT CONFRONTÉS LES NOMBREUX INTERVENANTS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL.

CE COMITÉ EST DONC COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE LA MAGISTRATURE, DU SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA, DE LA DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES DU QUÉBEC, DU BUREAU DES PROCUREURS DE LA POURSUITE MUNICIPALE DE MONTRÉAL, DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL, DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL, DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE ET D'AVOCATS(ES) DE LA PRATIQUE PRIVÉE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En conformité avec le mandat qu'il s'est donné depuis sa création, le comité a accompli ses travaux en assurant la liaison constante entre les divers intervenants de la justice en matière criminelle. Son président a eu l'occasion de constater la volonté manifestée par ses membres de favoriser la collaboration entre les divers groupes d'intervenants concernés. Par leur participation assidue, leur coopération continue et l'intérêt manifesté pour l'ensemble des questions débattues, les membres de ce comité ont adopté diverses résolutions qui devraient permettre la mise en place de mesures concrètes servant à améliorer l'administration de la justice. Au cours de la présente année, les membres du comité ont été consultés sur plusieurs sujets d'intérêt collectif. Certaines de ces discussions ont justifié la création de sous-comités mandatés pour proposer des solutions afin d'enrayer les difficultés récurrentes

auxquelles était confronté l'ensemble des intervenants du milieu judiciaire. L'accessibilité aux détenus, que ce soit au Palais de Justice ou encore dans les centres de détention, a été une préoccupation majeure du comité. En effet, le comité a tenté de déterminer quelles seraient les mesures à adopter afin de résoudre les difficultés rencontrées par les avocats qui désirent offrir une consultation privée à leurs clients détenus au Palais de Justice ou aux parloirs privés des centres de détention. Des démarches auprès des autorités concernées ont été entreprises afin d'obtenir des modifications quant aux heures d'accès aux parloirs privés, au transport des détenus et à l'installation de nouveaux parloirs privés à l'Établissement de détention de Montréal. Le comité a également fait des recommandations quant à la mise en place du projet-pilote de visio-parloirs, de l'installation des arches et des mesures de sécurité à adopter quant à l'identification des membres du Barreau pour accéder au Palais de Justice de Montréal.

Le comité a également proposé aux tribunaux l'adoption d'une *procédure de communication d'avis pour les médias* suite aux ordonnances de non-publication prononcées par ceux-ci, laquelle a été soumise au Barreau du Québec en vue d'en étendre l'application à toute la province.

Le *projet-pilote des toxicomanes à la cour* et la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'évaluer la pertinence de mettre en place un *tribunal du traitement de la toxicomanie à la Cour du Québec* a également fait l'objet des travaux du comité. Des recommandations ont au surplus été faites sur les sujets suivants : la clarification des promesses de comparaître ; le *formulaire de déclaration préalable à la fixation de la date de procès* à la Cour du Québec ; la gestion d'instance en matière criminelle ; les modifications à apporter aux salles 4.06 et 4.07 ; l'absence des constables spéciaux et la sécurité dans les salles d'audience.

La nécessité d'assurer la représentation accrue des membres du Barreau au *Colloque en droit criminel de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada* a fait l'objet de nombreuses discussions. À cet égard, des recommandations ont été faites afin de favoriser la traduction des jugements québécois et des textes des conférenciers, la création d'ateliers en français et l'accréditation de la FOPJC auprès du Service de la formation continue du Barreau du Québec. La participation de certains membres du comité aux procès simulés des *Rendez-vous de la justice*, organisés par le ministère de la Justice du Québec, doit également être soulignée.

Finalement, le comité a entrepris des travaux afin d'évaluer l'opportunité de modifier la procédure lors des vidéocomparutions suite à la publication du rapport St-Aubin par le bureau du Coroner et de préparer le troisième *Colloque sur l'administration de la justice* en collaboration avec la Cour du Québec, qui devrait se tenir dès l'automne 2009.

Le président désire saisir l'occasion qui lui est offerte pour remercier chaleureusement tous les membres du comité qui ont démontré une volonté constante d'améliorer la gestion quotidienne des dossiers reliés à l'administration de la justice en matière criminelle. Les décisions du comité favoriseront la mise en place de mesures efficaces permettant d'assurer une meilleure justice pour l'ensemble des citoyens.

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^{re} MARTINE L. TREMBLAY, présidente
M^{re} JULIE CHARBONNEAU
M^{re} MIREILLE GOULET
M^{re} GENEVIÈVE GRATON
M^{re} MARA REBECCA GREENSTONE
M^{re} KATIA LÉONTIEFF
M^{re} CHANTALE MASSÉ
M^{re} PASCALE PAGEAU
M^{re} SYLVI PLANTE
M^{re} LINDA ROY
M^{re} ROBIN SCHILLER
M^{re} STÉPHANIE THURBER

Nombre de séances : 6

MANDAT

CONSEILLER LE BARREAU DE MONTRÉAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX AVOCATES DANS LA PROFESSION, ET NOTAMMENT ÉTUDIER LES CONCLUSIONS DU RÉCENT RAPPORT DE L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE AUPRÈS DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC, IDENTIFIER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES AVOCATES DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET PROPOSER AU CONSEIL DES MESURES REMÉDIATRICES ET ORGANISER DES ACTIVITÉS DE FORMATION OU DE RÉSEAUTAGE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année en fut une de réflexion sur les problématiques vécues par les avocates dans la profession, mais également d'actions concrètes visant à les adresser. Ainsi, sensible au problème de la rétention des jeunes au sein de la pratique active et bénéficiant du soutien indéfectible d'avocates et décideurs provenant de tous les domaines du droit, le comité a organisé des rencontres avec les étudiants des facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'UQAM. L'objectif était de présenter les diverses alternatives qui s'offrent à un membre du Barreau lorsque vient le temps de choisir non seulement un domaine, mais surtout un environnement pour la pratique du droit.

Il faut également souligner le succès renouvelé des dîners-conférences orchestrés par le comité. Les thèmes du mentorat, du développement des affaires et des orientations de carrière ont été abordés. La participation d'un grand nombre d'avocates et d'avocats confirme l'intérêt des membres et la pertinence de l'activité.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M^{re} Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elle dirige ne sauraient être sous-estimés.

AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^e ANNE-MARIE GAUTHIER, présidente
M^e SÉBASTIEN BOUCHARD
M^e PIERRE CHABOT
M^e CAROLINE CHAMPAGNE
M^e MARIE-GABRIELLE DESAUNETTES
M^e MARIE ELAINE FARLEY
M^e ANNIE GALARNEAU
M^e BERNARD GUÉRIN (jusqu'au 6 février 2009)
M^e CAROLINE HEALEY
M^e NICOLETTE KOST DE SÈVRES
M^e ALAIN L. LAPLANTE
M^e PAMELA LARREA
M^e NATHALIE MARCOUX
M^e LAURENT SOUSTIEL

Nombre de séances : 7

MANDAT

L'OBJECTIF DU COMITÉ EST D'IDENTIFIER ET DE DISCUTER DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES AUX AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE, QU'IL S'AGISSE DU SECTEUR PRIVÉ, PUBLIC OU PARAPUBLIC, AFIN DE SOUMETTRE DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DU BARREAU DE MONTRÉAL ET ASSURER AINSI UNE CERTAINE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE L'ORDRE PROFESSIONNEL À CEUX ET CELLES QUI PRATIQUENT HORS DU CADRE TRADITIONNEL DU CABINET PRIVÉ.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 6 novembre 2008, le comité a tenu une conférence sous le thème « *Gestion des renseignements personnels : la culture de votre entreprise est-elle adéquate ?* ». M^e Karl Delwaide, associé chez Fasken Martineau, et M^e Chantal Leclerc, conseillère juridique senior au Fonds de solidarité FTQ, ont traité de l'importance de développer une culture d'entreprise en toile de fond de la politique de gestion des renseignements personnels. Exemples concrets à l'appui, ils ont partagé leur expérience sur des enjeux tels que la formation des employés, les méthodes de travail et la procédure de gestion des dossiers.

Le 3 février 2009, le comité a tenu une conférence sous le thème « *La formation continue obligatoire dès avril 2009 et les avocats œuvrant en entreprise : Pistes de solutions pour favoriser une application efficace... et adaptée au monde des affaires* ». Cette activité a été réalisée en collaboration avec le comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau du Québec. Le comité, par l'entremise d'un sous-comité, a identifié certaines préoccupations résultant du contexte particulier dans lequel les avocats en entreprise exercent leurs fonctions et répertorié un certain nombre de questions qui ont servi de toile de fond à cette conférence. Ciblant la réalité des avocats en entreprise et abordant le propos sous l'angle de la formation interne et externe, M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau et du service de la formation continue du Barreau du Québec, et M^e Charles Denis, membre du comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocates et avocats du Barreau du Québec, ont traité des principaux enjeux résultant de ces nouvelles obligations, en abordant notamment les exigences applicables à la reconnaissance des activités, les délais à respecter, les modes de contrôle et les dispenses.

Le 16 avril 2009, le comité a tenu une conférence sous le thème « *Les absences pour maladies psychologiques : un fléau gérable* ». M^e Daniel Leduc, avocat chez Ogilvy Renault, et D^r Claude Vaillancourt, responsable médico-administratif chez Hydro-Québec, ont traité des enjeux juridiques, administratifs et médicaux liés aux maladies psychologiques (dont l'épuisement professionnel) au sein des entreprises. Exemples concrets à l'appui, ils ont partagé notamment leur expérience relative aux moyens de contrôle dont l'employeur peut se prévaloir dans ce contexte, à la gestion du retour au travail à la suite d'une absence prolongée et à la fin d'emploi pour absentéisme excessif.

Le comité a également poursuivi la publication d'un bulletin électronique, entreprise au cours de l'année 2007-2008, qui se veut un outil d'information sur des sujets et activités pertinents pour les avocats et avocates qui exercent en entreprise.

COURTOISIE PROFESSIONNELLE (Comité consultatif en matière de)

MEMBRES

M^e BERNARD GRENIER, président
M^e CLAUDE BÉLAND, O.Q., Ad. E.
M^e MYRIAM BORDELEAU, c.r., Ad. E.
M^e PIERRE BOURQUE, c.r., Ad. E.
M^e DAVID R. COLLIER
M^e FRANÇOIS DAVIAULT
M^e JEAN-JACQUES GAGNON
M. LE BÂTONNIER GUY GILBERT, c.r., Ad. E.
M^e ANDRÉ LAURIN
M^e ALAIN LETOURNEAU, c.r.
L'HONORABLE LOUISE MAILHOT, Ad. E.
L'HONORABLE PIERRE A. MICHAUD, Ad. E.
M^e DONALD MICHELIN
M^e J. VINCENT O'DONNELL, Q.C., Ad. E.
M^e MADELEINE RENAUD, Ad. E.
M^e ISABEL J. SCHURMAN
M^e MANUEL SHACTER, Q.C.
M^e HARVEY W. YAROSKY, Q.C.

Nombre de séance : 1

MANDAT

LE COMITÉ CONSULTATIF JOUE UN RÔLE PRÉVENTIF IMPORTANT AFIN D'ÉVITER DES MANQUEMENTS À LA COURTOISIE PROFESSIONNELLE. IL A LE MANDAT D'INTERVENIR, SUR DEMANDE, AUPRÈS DES MEMBRES DU BARREAU DE MONTRÉAL, POUR LES CONSEILLER EN MATIÈRE DE COURTOISIE PROFESSIONNELLE. LE COMITÉ CONSULTATIF EST COMPOSÉ D'UN PRÉSIDENT ET D'AU PLUS 30 MEMBRES COMPTANT 10 ANNÉES OU PLUS D'ADMISSION AU BARREAU. PROVENANT DE DIFFÉRENTS CHAMPS D'EXPERTISE, LES MEMBRES DU COMITÉ ONT ACQUIS UN CERTAIN ASCENDANT DANS LEUR CHAMP DE PRATIQUE ET SONT RECONNUS POUR LEUR RESPECT DE LA COURTOISIE. EN PRÉSENCE DE MANQUEMENTS À LA COURTOISIE PROFESSIONNELLE, LES MEMBRES DE LA MAGISTRATURE ET DU BARREAU POURRONT RECOURIR AU COMITÉ CONSULTATIF. DANS LES CAS DE MANQUEMENTS À LA DÉONTOLOGIE, LE PLAIGNANT SERA RÉFÉRÉ AU BUREAU DU SYNDIC DU BARREAU DU QUÉBEC.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Avant de faire la promotion du Guide de courtoisie professionnelle et de la procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements à ce Guide, les membres du comité se sont rencontrés pour établir le mode de fonctionnement du comité et définir de quelle façon sera mise en application la procédure informelle. Deux demandes d'intervention ont été soumises au comité, dont l'une a été référée au bureau de la syndique.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (Comité consultatif)

MEMBRES

M^e ANNE MAILFAIT, présidente
M^e NATACHA CALIXTE
M^e ROSANA PIRES GONÇALVES
M^e KEITH HANNA
M^e NATACHA LAVOIE
M^e ANITA ELIZABETH MARTINEZ (jusqu'au 6 février 2009)
M^e CLAUDIA OSSIO

Nombre de séances : 5

MANDAT

LE COMITÉ A LE MANDAT DE DÉVELOPPER LA VISION STRATÉGIQUE DU BARREAU DE MONTRÉAL AU SUJET DE LA COMPÉTENCE OU DE L'INTELLIGENCE CULTURELLE, LA PROPAGER ET LA CONCRÉTISER.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité, alliant l'acte à la parole, a invité des représentants des associations suivantes d'avocats issus de communautés différentes : Association canadienne italienne des juristes du Québec, Association des avocats et notaires noirs du Québec, *Lord Reading Law Society* et Association des avocats hispanophones du Québec.

CONTEXTE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

L'année 2006 fut celle qui vit, pour la première fois, la population des minorités visibles franchir la barre des cinq millions de personnes. Plus de 200 origines ethniques différentes ont été recensées alors qu'il y a un siècle, le Canada n'en comptait que 25. Ainsi, de 2001 à 2006, la croissance de la population dite de minorité visible se chiffre à plus de 27 %.

Parmi ces groupes, 11 comptent plus d'un million de membres¹. Au Québec, les Noirs forment 2,5 % de la population et 28 % de celle des minorités. Les Arabes avec 109 000 personnes recensées – soit une hausse de 48 % en cinq ans, et les Latino-Américains avec 89 000 personnes recensées, suivent.

Au total, le Québec est la terre de vie de 654 000 membres de minorités visibles, soit une augmentation de 31 % de 2001 à 2006. Montréal rassemble ces derniers à 90 %.

UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

La culture d'un être humain est, avec sa liberté, son bien le plus précieux. La culture d'un individu et le contexte culturel qui lui est propre constituent des intérêts fondamentaux. La reconnaissance politique de ces spécificités culturelles doit pouvoir se conjuguer avec l'universalisme que les sociétés poursuivent à travers les siècles.

¹ *Le Devoir*, 3 avril 2008



« La reconnaissance publique pleine et entière comme citoyens égaux peut requérir deux formes de respect : respect pour l'identité unique de chaque individu, sans considération de sexe, de race ou d'ethnie, et respect pour ces activités, pratiques et conceptions du monde particulièrement appréciés par – ou associés à – des groupes désavantagés... »²

La société québécoise se diversifie et ce pluralisme social est autant un atout qu'un défi.

LA DÉMARCHÉ RÉFLEXIVE ET CONCRÈTE DU BARREAU DE MONTRÉAL

Le mandat du comité comporte deux facettes : d'une part, favoriser l'intégration des membres issus de ces communautés dans la communauté professionnelle juridique en leur assurant l'accès à un processus consultatif ou décisionnel au sein du Barreau. D'autre part, reconnaître les défis que représente, pour l'ensemble des membres, dans le cadre de l'exercice de leur profession, l'interaction efficace avec les personnes issues de ces communautés, qu'elles soient leur client, leur confrère ou des témoins.

De façon ultime, la finalité du comité est ce que Socrate enseigne, soit apprendre à se connaître, par soi-même, mais aussi à travers l'autre, quelque soit l'Autre. Mais apprendre la culture et les référents de l'Autre ne se fait pas en un jour.

Pour ce faire, trois axes essentiels de travail constituent sa stratégie :

Dans un premier temps, **Sensibiliser**. Se parler et faire parler de l'enjeu que constitue l'intelligence culturelle. Pour ce faire, le comité travaille en deux temps :

1. Un événement annuel rassembleur sera tenu sous l'égide du Barreau de Montréal pour partager expériences et réflexions sur les défis que représente l'arrivée massive de représentants de communautés culturelles distinctes au sein de la profession juridique québécoise.

Pour l'année 2009, des magistrats issus de la communauté noire ainsi que M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières, viendront faire part de leurs expériences et échanger sur les façons de relever le défi de la communication entre deux individus de culture distincte.

2. Également, le Barreau de Montréal lance une série de chroniques destinées à rendre compte des problématiques rencontrées et des solutions trouvées par un avocat dans le cadre de sa profession : comment aborder la préparation d'un témoin ou son interrogatoire lorsque celui-ci ne met pas la même réalité sous les mêmes mots ? Comment élargir son réseau ? Quels sont les défis de l'insertion professionnelle lorsqu'on est noire ou asiatique ?

Dans un second temps, **Former**. Des ateliers de formation sont réfléchis avec divers acteurs du milieu et des professionnels de la communication pour permettre aux avocats de développer cette intelligence culturelle et s'outiller concrètement pour en maîtriser l'expression. Un premier rendez-vous pourrait avoir lieu à l'automne 2009.

Également, le comité envisage de préparer des capsules d'information sur certaines lois étrangères afin de rendre la connaissance de l'autre plus objective et neutre. Qu'est-ce que réellement la Sharia ? La Thora ? Que signifie la présomption d'innocence pour les Français, que recouvre le concept de démocratie pour les Arabes ?

Dans un troisième temps, **Accueillir** les membres issus des communautés distinctes au sein des forums consultatifs et décisionnels. Les Barreaux sont souvent perçus comme des lieux réservés à ceux qui bénéficient de réseaux sociaux bien ancrés dans le milieu francophone et anglophone. Or, lorsqu'on est immigrant, l'accès à ces réseaux informels est souvent inconnu, méconnu ou encore difficile. C'est cette entrave sociale à laquelle il faut s'attaquer pour défaire le mythe d'un ordre inaccessible dès lors que l'on est issu d'une ethnie distincte. Une démarche structurée et de long terme est suggérée. Elle s'illustre par les actions suivantes :

1. La première est la constitution même de ce comité qui témoigne de l'implication première et remarquable du Barreau de Montréal pour rendre compte de ce défi de la profession juridique.
2. L'AJBM est sollicitée pour accroître la participation des jeunes avocats de ces communautés au sein de ces nombreux activités et forums. L'aide du Barreau de Montréal pour identifier les meilleures stratégies sera la prochaine étape de travail.
3. Le comité prévoit engager une discussion avec l'École du Barreau pour identifier les pistes d'actions permettant d'interpeller, à ce premier stade de leur implication dans la profession, ces jeunes et futurs avocats.

Le comité est fier et heureux de continuer à nourrir cette réflexion, moderne et nécessaire, du Barreau de Montréal et de contribuer à la transformer en une action concrète et utile pour toute la communauté juridique.

² Charles Taylor, *Multiculturalisme – Différence et démocratie*, Éd. Aubier, 1992, page 20



ÉCOCOMITÉ

MEMBRES

M^{re} MICHÈLE MOREAU, coprésidente
M^{re} ANNE-MARIE ROBICHAUD, coprésidente
M^{re} MARIE PIERRE BÉDARD
M^{re} AMÉLIE CHARTIER-GABELIER
M^{re} KARINE GOURDE
M^{re} MARIE-CLAUDE GRIGNON
M^{re} GEOFFROY GUILBAULT
M^{re} NICOLETTE KOST DE SÈVRES
M. CHRISTIAN LAVOIE
M^{re} MARIE-ANDRÉE LEVESQUE
M^{re} GILLES OUIMET
M^{re} LYSANNE PARISEAU LEGAULT
M^{re} LYNE PRINCE

Nombre de séances : 4

MANDAT

CRÉÉ EN 2007-2008, CE COMITÉ CONJOINT AVEC L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL A POUR MANDAT DE RÉFLÉCHIR SUR LES MEILLEURES FAÇONS DE FAIRE POUR CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'EN FAIRE LA PROMOTION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE DE MONTRÉAL.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'ÉcoComité a créé un logo « Avocats Verts » que tous les membres du Barreau sont invités à utiliser afin de démontrer leur préoccupation à adopter des comportements pour protéger l'environnement. L'ÉcoComité a aussi commencé à travailler sur des outils et des stratégies de communication destinés à la communauté juridique, dont les cabinets d'avocats, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effets de serre qui résultent de l'utilisation excessive du papier. Finalement, l'ÉcoComité a tenu deux événements fort populaires : le 20 février 2009 s'est déroulée la deuxième édition du Colloque Droit, Affaires et Développement durable; et le 13 mars 2009, lors de la conférence annuelle de l'ÉcoComité, madame Chloé Legris a présenté les multiples enjeux associés à la problématique encore méconnue de la pollution lumineuse.



ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^{re} ANDRÉ ALBERT MORIN, président
L'HONORABLE CHRISTIANE ALARY, J.C.S.
M^{re} JULIE CHARBONNEAU
M^{re} STÉPHANE DANSEREAU
M^{re} JULIE DE GONGRE
M^{re} ÉRIC DUFOUR
M^{re} BERNARD GRENIER
M^{re} LISE LESTAGE
M^{re} JEAN-PIERRE MICHAUD
M^{re} PHILIPPE PAGÉ
M^{re} MARTHE PERRON
M^{re} RICHARD E. SHADLEY, c.r.
L'HONORABLE JULIE VEILLEUX, J.C.Q.

Nombre de séances : 3

MANDAT

LE COMITÉ A LE MANDAT DE TROUVER DES MESURES QUI DOIVENT ÊTRE PRISES POUR AMÉLIORER L'IMAGE DE L'AVOCAT ET DE LA JUSTICE. IL APPERT, EN EFFET, QUE LES CONTRIBUTIONS POSITIVES DES AVOCATS DANS LA SOCIÉTÉ NE SONT JAMAIS OU TRÈS PEU CITÉES ET LE COMITÉ DOIT ÉTUDIER LA QUESTION ET SUGGÉRER DES MOYENS POUR AMÉLIORER LA SITUATION.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a élaboré différents axes d'intervention afin de faire la promotion de l'éthique et de l'image de l'avocat.

Différents sous-comités ont été créés, notamment pour explorer avec des journalistes ce qui peut être réalisé pour améliorer l'image de l'avocat.

Un sous-comité a travaillé à modifier le guide de courtoisie professionnelle afin de l'adapter pour les avocats en droit non litigieux et en contentieux d'entreprises.

Le comité a réfléchi à la possibilité de faire la promotion de la qualité de la langue française et de l'importance des débats oratoires afin de rehausser l'image de l'avocat.

Des membres du comité ont continué à donner de la formation sur la courtoisie professionnelle à l'École du Barreau du Québec et ils ont élaboré une conférence sur l'éthique et la courtoisie professionnelle, qui sera présentée dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec.

Le président remercie tous les membres et en particulier, M^{re} Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, pour leur dévouement et l'intérêt qu'ils manifestent pour les travaux du comité.



INFRACTIONS

MEMBRES

M^{re} JOSÉE BÉLANGER, présidente
M^{re} NATHALIE-ANNE BÉLIVEAU
M^{re} MANON BONNIER
M^{re} MARC CIGANA
M^{re} EMMANUELLE DUQUETTE
M^{re} GASTON GAUTHIER
M^{re} LUC GEOFFRION
M^{re} SONIA LEBEL
M^{re} GILLES OUMET
M^{re} DIANE PETIT
M^{re} YVAN POULIN

Nombre de séances : 3

MANDAT

LE COMITÉ DES INFRACTIONS PROCÈDE À L'ÉTUDE DES PLAINTES POUR EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION QUI LUI SONT SOUMISES AUTANT PAR LE PUBLIC QUE PAR DES MEMBRES DU BARREAU ET IL FAIT LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES AU CONSEIL POUR DÉCISION. LE COMITÉ PEUT AUSSI AGIR DE SON PROPRE CHEF LORSQUE LA PROTECTION DU PUBLIC L'EXIGE ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, IL EST AUTORISÉ À ÉTUDIER LES SITUATIONS DONT LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ, M^{re} NATHALIE GUERTIN, A ÉTÉ TÉMOIN ET QU'ELLE LUI SOUMET.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 26 pour l'exercice 2008-2009. De ce nombre, cinq cas ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de neuf constats d'infraction émis.

14 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice, dont six pour cause d'insuffisance de preuve et deux pour cause de prescription. Quatre dossiers ont été fermés après la transmission d'une lettre d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau*. Dans ce dernier cas, la majorité des contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Le comité a également constaté une augmentation de l'utilisation d'Internet dans la commission des infractions; des offres de services d'incorporation et de rédaction de procédures destinées à servir devant les tribunaux sont régulièrement portées à l'attention du comité. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve fréquemment l'utilisation illégale de titres réservés aux avocats, ainsi que la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux.

LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

MEMBRES

M^{re} JEAN-YVES BRIÈRE, président
M^{re} RONALD CLOUTIER
M^{re} BRUNO DESCHÊNES
M^{re} NICOLA DI IORIO
M^{re} LUKASZ GRANOSIK
M^{re} GABRIEL HÉBERT-TÉTRAULT
M^{re} FRANÇOIS LAMOUREUX
M^{re} MICHÈLE MOREAU
M^{re} PRISCILLE PELLETIER
M^{re} ROBERT RIVEST
M^{re} PASCALE SYNNOTT
M^{re} CLAUDE TARDIF
M^{re} PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER
M^{re} ROBERT TOUPIN

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^{re} ANDRÉE ST-GEORGES, présidente
M^{re} ROBERT CÔTÉ, vice-président
M^{re} PIERRE FLAGEOLE, vice-président

Nombre de séances : 2

MANDAT

CE COMITÉ SE VEUT L'ÉQUIVALENT D'UNE CHAMBRE DE COMPENSATION OÙ LES PRATICIENS ET LES REPRÉSENTANTS DE LA C.R.T. PEUVENT ÉCHANGER LIBREMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DE CET ORGANISME ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES RELATIONS DU TRAVAIL. IL S'AGIT EN QUELQUE SORTE DE DÉVELOPPER DES LIENS PRIVILÉGIÉS ENTRE LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LA C.R.T. AFIN DE TENTER D'OPTIMISER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LE FONCTIONNEMENT DE LA C.R.T. ET AINSI, ULTIMEMENT, PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES JUSTICIABLES.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité (1^{er} décembre 2008 et 30 mars 2009) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des impacts pratiques de la nouvelle division de la construction et de la qualification professionnelle au sein de la C.R.T. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que la politique des remises, les mouvements de personnel chez les commissaires, les règles de preuve et de procédure et le site Web de la Commission. Le comité a également traité du projet-pilote mis de l'avant par l'Association du Jeune Barreau de Montréal relativement aux plaintes pour défaut d'une juste et loyale représentation. Le comité a pu également dresser un premier bilan des dispositions législatives relatives au harcèlement psychologique.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Web les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e PAUL RYAN, président
M^e THOMAS COPELAND
M^e PIERRE COSSETTE
M^e KATHERYNE ALEXANDRA DESFOSSÉS
M^e GUY DU PONT
M^e STÉPHANE ELJARRAT
M^e NATHALIE GOYETTE
M^e JEAN GROLEAU
M^e SÉBASTIEN RHEAULT
M^e AARON GERARD RODGERS
M^e PIERRE SÉGUIN

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'HONORABLE GERALD J. RIP, juge en chef
L'HONORABLE LUCIE LAMARRE
M^e CHARLES MARC NADEAU, avocat et adjoint exécutif
au Cabinet du juge en chef
M^{me} ANNIE CROUSSET, greffière de la Cour
M. ALAN RITCHIE (jusqu'au 12 janvier 2009)

Nombre de séance : 1

MANDAT

CE COMITÉ A POUR MANDAT DE FAIRE LE LIEN ENTRE LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT EN VUE D'AMÉLIORER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. Y SIÈGENT DES MEMBRES DU BARREAU QUI ONT COMME PRATIQUE QUOTIDIENNE LE DROIT FISCAL.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité souhaite à nouveau souligner l'excellente participation des représentants de la Cour canadienne de l'impôt, qui se sont présentés à la réunion du comité avec plusieurs sujets à discuter et plusieurs informations importantes à communiquer aux membres.

Le comité a entre autres discutés des sujets suivants lors de la réunion du 6 février 2009 :

1. Un suivi a été effectué à l'égard des recommandations qui avaient été faites l'année précédente par l'Association du Barreau canadien d'augmenter la juridiction de la Cour canadienne de l'impôt, pour y ajouter certains recours administratifs prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres lois fiscales, qui sont présentement entendus par la Cour fédérale. L'an dernier, le Barreau de Montréal et le Barreau du Québec avaient soutenu cette demande, mais les représentants de la Cour ont informé le comité que le ministère de la Justice n'avait pas, pour l'instant, retenu cette recommandation.
2. La Cour canadienne de l'impôt comporte une division générale et aussi une division informelle, qui entend notamment les causes de moindre envergure financière. En matière informelle, les contribuables peuvent se représenter seuls ou être représentés par d'autres professionnels que des avocats, ce qui entraîne inévitablement des enjeux administratifs. La Cour a mis sur pied un projet-pilote d'une durée d'un an, prévoyant la tenue d'une conférence préparatoire téléphonique dans les dossiers en matière informelle, afin que les contribuables soient mieux informés des exigences de preuve auxquelles ils pourront faire face lors de l'audition.

De plus, compte tenu du volume des dossiers dans la division informelle, des avis d'audition sont généralement envoyés sans avoir communiqué au préalable avec les parties pour connaître leur disponibilité. Les représentants de la Cour au sein du comité ont indiqué que cette pratique ne peut être modifiée, mais que des demandes de remise pourront être considérées favorablement, si elles sont présentées rapidement et si de véritables motifs empêchent la partie ou son représentant d'être présent à la date prévue pour l'audition.

3. Compte tenu que les contribuables québécois font face à deux administrations fiscales et compte tenu que les appels fiscaux en matière provinciale sont entendus par la Cour du Québec, certains membres du comité ont signalé à la Cour qu'il y avait des possibilités de dédoublement et que, dans certains cas extrêmes, les contribuables pourraient être appelés à plaider deux fois une cause impliquant les mêmes faits et les mêmes principes juridiques.

Ces questions continueront à faire l'objet d'un suivi par le comité l'année prochaine. De même, il est envisagé que des liens pourraient être établis entre le comité et des représentants de la nouvelle juridiction administrative de la Cour du Québec, pour discuter ce genre de questions et envisager de quelle manière les pratiques établies par l'une ou l'autre des deux Cours pourraient bénéficier à l'autre.

4. Un représentant de la Cour a fait un résumé détaillé de l'évolution des modifications proposées aux règles de pratique de la Cour au cours des derniers mois. Notamment, les membres du comité ont été avisés que des modifications sont considérées en ce qui concerne la gestion particulière des instances, les conférences de règlement, les offres de règlement et les témoins experts.

Enfin, la possibilité de mettre à jour le tarif des frais judiciaires est envisagée et les membres du comité ont signifié à la Cour qu'ils seraient intéressés à examiner toute proposition éventuelle à cet égard et à soumettre leurs commentaires et leurs observations à la Cour, si la Cour le souhaite.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e LORI RENÉE WEITZMAN, présidente
M^e NATHALIE BÉDARD
M^e CLAIRE BRASSARD
M^e SUZANNE CÔTÉ
M^e MICHEL F. DENIS
M^e YVES GRATTON
M^e MARIE-JOSÉE HOGUE
M^e BARRY LANDY
M^e MATHIEU PICHÉ-MESSIER
M^e MIREILLE PINARD
M^e ERICK VANCHESTEIN

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT, juge en chef du Québec
L'HONORABLE FRANÇOIS DOYON
L'HONORABLE ANDRÉ ROCHON
M^e CHRISTIANE COULOMBE, directrice générale
M^e LYSANNE PARISEAU LEGAULT, coordonnatrice

Nombre de séances : 4

MANDAT

LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL A POUR MANDAT DE FAIRE LE LIEN ENTRE LA COUR D'APPEL ET LE BARREAU DE MONTRÉAL ET DE SE PENCHER SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Une première rencontre du comité a eu lieu en l'absence des représentants de la Magistrature afin de discuter des sujets à aborder durant l'année. Par la suite, le comité s'est rencontré trois fois, toujours avec la participation du juge en chef Robert qui était accompagné du juge Doyon ou du juge Rochon.

Les sujets abordés cette année peuvent se résumer ainsi :

L'ACCÈS : Le comité continue à discuter des solutions envisageables pour faciliter l'accès aux locaux de la Cour d'appel pour les avocats lourdement chargés, tout en respectant le caractère patrimonial de l'édifice.

LA TRADUCTION DES JUGEMENTS : Les discussions se poursuivent au sujet de l'importance de faire traduire les jugements de la Cour d'appel, particulièrement les jugements importants en matière criminelle, du droit de la famille et du droit de la faillite. La difficulté se retrouve au niveau budgétaire. Le juge en chef recherche un budget suffisant pour engager des jurilinguistes afin d'assurer la qualité des traductions et la cohérence dans le vocabulaire utilisé.

LE PRO-BONO : Le comité suit avec intérêt les développements de Pro Bono Québec sous la direction de M^e Michèle Moreau. Ce nouvel organisme à but non lucratif sera certainement d'un grand support pour les dossiers de justiciables non représentés devant la Cour d'appel.

LA GESTION D'INSTANCE : Le juge Rochon a expliqué le projet-pilote visant une gestion systématique et particularisée de tous les appels dont l'audition en première instance a duré dix jours et plus. Le projet-pilote sera réévalué en juin, mais tout indique qu'il connaît un franc succès à ce jour.

LA REQUÊTE EN REJET D'APPEL EN MATIÈRE CRIMINELLE : Le comité a discuté des limites à la requête en rejet d'appel basé sur les principes du *Code criminel* tels qu'expliqués dans l'arrêt Duhamel (2006 QCCA 1081) et des suites de ce jugement.

STATISTIQUES ET EFFICACITÉ : Le juge en chef a présenté les statistiques de la Cour de 1999 à 2008. Il y a environ 1 200 auditions par an et la Cour d'appel rend environ 600 jugements détaillés par année. Entre 15 et 20 causes sont entendues chaque semaine, cependant les délais d'audition demeurent très courts. Également, afin de minimiser le temps d'attente à la Cour, les greffiers-audienciers communiquent généralement avec les avocats la veille de leur audience, afin de leur fournir une heure précise pour se présenter à la Cour.

COLLOQUE DE LA COUR D'APPEL : La tradition du colloque annuel s'est poursuivie. En juin 2008, le juge en chef ainsi que les juges Rochon et Doyon ont présenté des sujets d'intérêt pour les membres du Barreau (Les motifs d'appel touchant la partialité du premier juge ou l'incompétence de l'avocat et la diminution du volume en appel et l'utilisation des dossiers conjoints). L'assistance fut nombreuse à ce colloque qui fut suivi d'un cocktail permettant un échange informel entre les membres du Barreau et de la Magistrature. Le colloque prévu pour cette année se tiendra le 4 juin 2009 au Palais de Justice. À cette date, le juge en chef fera le bilan de l'année à la Cour et les juges Rochon et Doyon discuteront de la gestion d'instance devant la Cour d'appel en matière civile et criminelle.

La présidente tient à souligner le dévouement des membres de ce comité qui se soucient tous de l'efficacité de la Cour d'appel ainsi que de son rayonnement, et surtout de l'accès à la justice. Les échanges francs et respectueux entre les membres du Barreau et de la Magistrature permettent de faire avancer les projets communs dans un climat agréable et serein.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e MAREK NITOSLAWSKI, président
M^e JOSEPH W. ALLEN
M^e CHRISTINE BERNARD
M^e DANIEL BRUNET
M^e LAURENT CARRIÈRE
M^e FRANCISCO COUTO
M^e CLAUDETTE DAGENAIS
M^e JEAN-MARIE FONTAINE
M^e GREGORY JAMES MOORE
M^e DANY PERRAS
M^e DIANE PETIT
M^e MICHELINE VAN-ERUM

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'HONORABLE JOHN D. RICHARD, juge en chef
L'HONORABLE PIERRE BLAIS
L'HONORABLE ROBERT DÉCARY
L'HONORABLE ALICE DESJARDINS
L'HONORABLE GILLES LÉTOURNEAU
L'HONORABLE MARC NADON
L'HONORABLE MARC NOËL
L'HONORABLE DENIS PELLETIER
L'HONORABLE JOHANNE TRUDEL

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'HONORABLE ALLAN LUTFY, juge en chef
L'HONORABLE MICHEL BEAUDRY
L'HONORABLE YVES DE MONTIGNY
L'HONORABLE JOHANNE GAUTHIER
L'HONORABLE SEAN HARRINGTON
L'HONORABLE LUC MARTINEAU
L'HONORABLE SIMON NOËL
L'HONORABLE YVON PINARD
L'HONORABLE MICHEL M. J. SHORE
L'HONORABLE DANIÈLE TREMBLAY-LAMER

LES PROTONOTAIRES

M^e RICHARD MORNEAU
M^e MIREILLE TABIB

Nombre de séances : 2

MANDAT

À L'INSTAR DE TOUS LES COMITÉS DE LIAISON, CE COMITÉ A POUR MANDAT DE FAIRE LE LIEN ENTRE LA COUR FÉDÉRALE, LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LE BARREAU DE MONTRÉAL ET DE SE PENCHER AINSI SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. POUR REFLÉTER LES DIVERSES JURIDICTIONS DE CES COURS, LE COMITÉ REGROUPE LES JUGES DE LA COUR FÉDÉRALE ET DE LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE AINSI QUE DES AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT MARITIME, DROIT DE L'IMMIGRATION, DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET EN FISCALITÉ.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année en a été une de consolidation des initiatives entreprises par les Cours fédérales dans divers domaines :

- › accès en ligne des dossiers de la Cour fédérale et dépôt en ligne des procédures ;
- › fixation des délais d'audition en matière d'immigration ;
- › délais et fonctionnement des deux Cours fédérales.

Les membres du comité se sont réunis avec les représentants de la Magistrature et du Greffe pour noter ces acquis et pour échanger sur ces sujets. Les représentants notent l'ouverture des Cours fédérales et la flexibilité dont elles font preuve au bénéfice des justiciables.

Comme chaque année, le comité organise un colloque éducatif, coprésidé par les honorables juges en chef John D. Richard et Allan Lutfy, qui aura lieu le 14 mai 2009, sur le sujet des nouvelles règles de la Cour fédérale en matière des jugements et procès sommaires.

Le président remercie les membres du comité et, plus particulièrement, les membres de la Magistrature pour leur excellente collaboration.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e CHRISTINE KARK, présidente
M^e DOMINIC CHARLES BELLEY
M^e JEAN BERNIER
M^e DANIÈLE BESNER
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e SÉBASTIEN CARON
M^e MAURICE CLOUTIER
M^e MARIE-JULIE CROTEAU
M^e JEAN-FRÉDÉRIC DICAIRE
M^e STEVEN MARK KMEC
M^e ALAIN-FRANÇOIS MEUNIER
M^e KARIM RENNO
M^e CAROLE SAMUEL

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice
L'HONORABLE ARMANDO AZNAR, juge coordonnateur adjoint
L'HONORABLE CHRISTIAN M. TREMBLAY

Nombre de séances : 5

MANDAT

LE MANDAT DU COMITÉ EST DE FAIRE LA LIAISON ENTRE LES AVOCATS DU BARREAU DE MONTRÉAL ET LES JUGES DE LA CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DU QUÉBEC, RELATIVEMENT À TOUTE QUESTION POUVANT LES INTÉRESSER, TOUCHANT LA JURIDICTION ET LES ACTIVITÉS DE CETTE COUR.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

NOMINATION D'UN EXPERT UNIQUE

Comme l'année précédente, le comité s'est intéressé à la question de la nomination de l'expert unique. À chacune des rencontres, des discussions ont eu lieu sur l'opportunité de nommer un expert unique dans les dossiers devant la Cour du Québec. Le comité a examiné l'approche de la Cour supérieure à cet égard et ce sujet sera discuté de façon plus approfondie au sein du comité lorsqu'il y aura des développements sur le projet-pilote favorisant le recours à un expert unique dans le district judiciaire de Laval.

LA MÉDIATION À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES : PROJET-PILOTE DANS LE DISTRICT DE LAVAL

Le comité a suivi le projet-pilote instauré dans le district judiciaire de Laval. Ce projet vise l'utilisation plus fréquente de la médiation à la division des petites créances et d'importants efforts devraient être déployés pour permettre aux justiciables de régler leurs différends par la médiation.

INSTAURATION D'UNE SALLE DE PRATIQUE TÉLÉPHONIQUE À LA COUR DU QUÉBEC

Le comité a repris les discussions quant à la nécessité d'une salle de pratique téléphonique à la Cour du Québec. Le comité conclut que le nombre de demandes en prolongation du délai de 180 jours n'est pas suffisant pour justifier l'instauration d'une salle téléphonique.

LA DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA COUR DU QUÉBEC

Au cours des réunions du comité, l'honorable Armando Aznar a fait état de l'organisation spécifique de la division administrative qui existe à la Cour du Québec depuis novembre 2007. Les membres du comité œuvrant dans les dossiers de juridiction 80 sont très satisfaits du fonctionnement de cette division qui simplifie beaucoup la gestion des dossiers.

CONFÉRENCES DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (CRA)

Le comité s'est intéressé à la question des CRA et des discussions ont porté notamment sur le moment opportun de la tenue des CRA et l'opportunité d'inclure une étape dans les ententes sur le déroulement de l'instance prévoyant la possibilité de tenir une CRA en cours d'instance. Les membres du comité ont eu des échanges sur le déroulement des CRA présidées par des juges de la Cour du Québec et le rôle des juges lors des CRA. Le comité a été informé du taux de succès élevé des CRA à la Cour du Québec. De plus, les délais entre la demande des parties pour une CRA et la tenue de celle-ci sont très raisonnables.

UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE DANS LES DOSSIERS DE JURIDICTION 40

Suite à l'augmentation du nombre contesté des requêtes pour une garde en établissement (articles 778 et s. C.p.c.), des discussions ont porté sur l'opportunité de faire témoigner, par visioconférence, les médecins-experts qui ont conclu à la nécessité d'une garde en établissement. En effet, il arrive que le juge se pose des questions sur le contenu des rapports parfois trop succincts sans avoir l'opportunité de questionner l'expert. Après examen et consultation, le projet a finalement été écarté.

PROJET DE LOI 99

Le comité a suivi avec intérêt les développements entourant le projet de loi 99 intitulé *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics*. Le comité continuera à suivre l'évolution de ce projet de loi qui a comme objectif de donner plus de pouvoir aux juges de la Cour supérieure et la Cour du Québec pour prévenir les poursuites abusives. De plus, il reste à voir si le projet de loi dans sa forme finale prévoit le retour à l'inscription partielle.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE (VOLUME DE DOSSIERS TRAITÉS)

Au cours de l'année, M^e François Bourque a eu l'amabilité de communiquer et commenter régulièrement les statistiques sur le nombre de dossiers ouverts et les délais d'audition à la Cour du Québec.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e DOMINIQUE TRAHAN, président
M^e JACQUES A. ARCHAMBAULT
M^e CAROLINE DANIEL
M^e LOUISE DESCHÊNES
M^e JOSÉE HAMEL (jusqu'au 15 janvier 2009)
M^e PAUL LA RUE
M^e CLAUDE LAMOUREUX
M^e ALEXANDRE LENIS
M^e ANNICK MURPHY
M^e MAÏA SUREAU

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice
L'HONORABLE DENIS SAULNIER, juge coordonnateur adjoint
L'HONORABLE NORMAND BASTIEN

Nombre de séances : 4

MANDAT

LE COMITÉ FAIT LE LIEN ENTRE LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LA CHAMBRE DE LA JEUNESSE DE LA COUR DU QUÉBEC. PAR CE COMITÉ, LE BARREAU DE MONTRÉAL S'INTÉRESSE DE PLUS PRÈS À LA CAUSE DU DROIT DE LA JEUNESSE. L'OBJECTIF PRINCIPAL DU COMITÉ DE MEURE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AUX ENFANTS, AUX ADOLESCENTS ET AUX PARENTS, TOUS JUSTICIABLES DE CETTE JURIDICTION DANS LES DOMAINES DE L'ADOPTION, DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année judiciaire a débuté par la tenue, le 10 septembre 2008, d'un colloque d'une demi-journée sur la courtoisie professionnelle. Cette rencontre fut un succès quant à la participation. La qualité des présentations a été appréciée. Les organisateurs (M^{es} Caroline Daniel, Nathalie Guertin, Annick Murphy, Jacques A. Archambault, Claude Lamoureux, Paul La Rue et Michel Leclerc) se sont réunis à plusieurs reprises pour cet événement et le comité les remercie de nouveau.

Les amendements de l'été 2007 à la *Loi sur la protection de la jeunesse* requièrent toujours pour le comité une attention particulière quant à la mise en place des nouveaux mécanismes d'auditions (révision par voie accélérée, conférence de règlement à l'amiable, tutelle, etc.). Ces amendements amènent également le comité à discuter des modalités de la fixation des dates des requêtes en prolongation et en révision.

En matière de justice pénale pour les adolescents, des discussions ont lieu pour tenter d'améliorer les modalités de signature des ordonnances de probation par les adolescents. Les modalités de communication de la preuve ainsi que son contenu ont également fait l'objet de discussion. Les rapports prédécisionnels et les informations qui doivent s'y retrouver ont également fait l'objet de réflexion compte tenu de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada.

Pour ce qui est des mécanismes procéduraux en matière d'adoption, aucun ajustement législatif n'a été apporté quant aux échéanciers.

Pour conclure, le comité tient à remercier M^e Josée Hamel pour sa contribution des dernières années au comité. M^e Hamel a remis sa démission puisqu'elle pratique maintenant en droit criminel.

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e WALID HIAZI, président
M^e ZAYID AL-BAGHDADI
M^e SOPHIE BÉNAZET
M^e MARIE-FRANCE BISSONNETTE
M^e GAÉTAN BOURASSA (jusqu'au 15 janvier 2009)
M^e LYNE CAMPEAU
M^e FRÉDÉRIC CARLE
M^e ROXANE HAMELIN
M^e DANIEL LAFRANCE
M^e BRUNO MÉNARD
M^e EDDY MÉNARD
M^e JACQUES RIVET

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE MORTON S. MINC, juge-président
L'HONORABLE PIERRE MONDOR, juge-président (jusqu'au 15 janvier 2009)
L'HONORABLE JEAN-PIERRE BESSETTE, juge-président adjoint

Nombre de séances : 5

MANDAT

COMME LES AUTRES COMITÉS DE LIAISON, CELUI-CI ASSURE LE LIEN ENTRE LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL QUI A UNE JURIDICTION STATUTAIRE POUR, ENTRE AUTRES, LES INFRACTIONS AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AINSI QU'UNE JURIDICTION CRIMINELLE ET PÉNALE LORSQUE LES ACCUSATIONS SONT PORTÉES PAR VOIE DE DÉCLARATION SOMMAIRE DE CULPABILITÉ.

CE COMITÉ EST COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE LA MAGISTRATURE ET DE MEMBRES DU BARREAU QUI REPRÉSENTENT LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS À LA COUR MUNICIPALE, À SAVOIR : LE GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE, LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'AIDE JURIDIQUE, LE PROCUREUR-CHEF DE LA COURONNE, L'ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL, LA PRATIQUE PRIVÉE. LES RÉUNIONS OFFRENT AUX MEMBRES L'OPPORTUNITÉ D'ÉCHANGER ET DE TRAVAILLER EN PARTENARIAT À LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES MUTUELS.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voici les grandes lignes des sujets discutés par le comité au cours de l'année :

TRIBUNAL DE LA SANTÉ MENTALE : Le comité a régulièrement fait un suivi sur la mise en place du projet-pilote. Le TSM a bien évolué sur le plan philosophique et quant au traitement des dossiers. Le comité s'est réjoui de la nomination d'un avocat de l'Aide juridique pour représenter les intérêts de la défense. Le comité continuera à discuter des difficultés rencontrées quant à la mise en place du TSM, dont l'organisation physique d'une salle d'audience.

LOCAL POUR ÉCOUTER LES « COURTWEB » : Un ordinateur a été installé dans le vestiaire des avocats pour permettre aux procureurs de la défense d'écouter les enregistrements en salles d'audience à l'instar de leurs collègues de la poursuite.

AMENDEMENTS APPORTÉS AU CODE CRIMINEL EN MATIÈRE DE CONDUITES AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES : Vu le contentieux important qu'entend la Cour municipale en matière d'ivresse au volant, le comité a régulièrement discuté de l'application des amendements apportés au *Code criminel* par le projet de loi C-2 entré en vigueur le 2 juillet 2008, notamment l'impact de la décision de l'honorable Julie Caumartin du 3 novembre 2008 à l'effet que les amendements ne sont pas rétroactifs (*Astudillo c. R.*).

PROJET PRO BONO DE L'AJBM ET DE L'AADM : Le projet qui devait offrir aux personnes non représentées un service de consultation téléphonique en matière de procédure pénale a été abandonné compte tenu, notamment, du manque de ressources humaines et financières.

DOSSIERS NON AUTORISÉS : Le bureau de la poursuite fera dorénavant parvenir une lettre standard de refus de plainte avant la date prévue de comparution.

PLUSIEURS AUTRES SUJETS ONT ANIMÉ LES DISCUSSIONS DU COMITÉ : La clarification des promesses de comparaître, les directives révisées sur les audiences à la Cour municipale de Montréal, les lieux de mise en accusation lors de la division d'un dossier, les sièges réservés aux avocats en salle R-30 et R-40 ainsi que la régularisation des délais d'audition.

Le président tient à remercier tous les membres du comité pour leur participation active. Le comité tient à souligner l'apport inestimable de deux membres sortants : M^e Gaétan Bourassa, représentant de l'Aide juridique à qui a succédé M^e Daniel LaFrance, ainsi que l'honorable Pierre Mondor à qui le comité souhaite une bonne retraite.

Toutes les discussions ont abouti à des actions concrètes et souvent immédiates qui feront en sorte que la Cour municipale de Montréal restera un milieu de travail dynamique, agréable et productif.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e GERALD N. APOSTOLATOS, président
M^e SANDRA ABITAN
M^e RONALD AUDETTE
M^e DENIS FERLAND
M^e DANIELLE FERRON
M^e C. JEAN FONTAINE
M^e JULIE HIMO
M^e JEAN-FRANÇOIS LATREILLE
M. JEAN-YVES MALO
M^e NEIL PEDEN
M^e CHRISTOPHER RICHTER

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE CLÉMENT GASCON
L'HONORABLE JEAN-YVES LALONDE
L'HONORABLE JOEL SILCOFF

LES REGISTRAIRES

M^e CHANTAL FLAMAND
M^e PIERRE PELLERIN

Nombre de séances : 5

MANDAT

LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE A POUR MANDAT D'EXAMINER ET DE VOIR À L'AMÉLIORATION DE TOUT CE QUI CONCERNE LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE COMMERCIALE. LE COMITÉ TRAVAILLE EN INTERRELATION AVEC LES JUGES, REGISTRAIRES, RESPONSABLES DES GREFFES ET MEMBRES DU BARREAU.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année débuta par la nomination de l'honorable Clément Gascon à titre de juge coordonnateur de la chambre commerciale, à qui le comité souhaite la bienvenue et les meilleurs succès, et ce, suite à un travail exemplaire de l'honorable Robert Mongeon à ce poste.

Concernant les travaux du comité, ceux-ci ont notamment porté sur l'opportunité de présenter des remises par télécopieur dans un but de réduire les coûts pour les justiciables et rendre la justice plus accessible. Le nouveau système entrera en fonction prochainement.

En outre du rappel et de l'application des règles d'obtention d'une autorisation spéciale du Barreau du Québec pour la pratique des avocats hors Québec en chambre commerciale, le comité s'est penché sur la révision des Directives générales pour la chambre commerciale ainsi que sur le *Règlement de procédure civile de la Cour supérieure du Québec* quant à la même chambre. Le comité travaille étroitement avec la Magistrature et les registraires pour la formulation de recommandations bénéfiques.

Le comité a finalement poursuivi ses travaux pour la création d'une ordonnance type quant à la nomination de séquestres intérimaires par la Cour ainsi que la révision des ordonnances-types existantes. Un tel outil sera utile pour les praticiens, les registraires et la Magistrature.

Enfin, comme par les années passées, un suivi périodique fut effectué quant au bon fonctionnement de la chambre commerciale à l'égard des autres domaines sous sa juridiction. En terminant, il faut encore signaler et remercier la collaboration inestimable des membres de la Magistrature et des registraires.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e MARTIN BERNARD, président
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e CHRISTIAN J. BROSSARD
M^e CHANTAL CHATELAIN
M^e ÉRIC DAVID
M^e ANDRÉ DION
M^e NATHALIE DROUIN
M^e JEFFREY EDWARDS
M^e JEAN-FRANÇOIS GERMAIN
M^e DOMINIQUE JAAR
M^e ANDRÉ LESPÉRANCE (jusqu'au 30 septembre 2008)
M^e DINA RAPHAËL
M^e LOUIS SAMUEL

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE CLAUDE AUCLAIR
L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS DE GRANDPRÉ
L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST

Nombre de séances : 10

MANDAT

LE COMITÉ A LE MANDAT D'ASSURER DES COMMUNICATIONS RÉGULIÈRES ENTRE LA COUR SUPÉRIEURE ET LE BARREAU DE MONTRÉAL AU COURS DESQUELLES DIFFÉRENTS PROBLÈMES SONT SOULEVÉS PAR LES JUGES ET LES AVOCATS ET DES SOLUTIONS À CES PROBLÈMES SONT APPORTÉES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE AMÉLIORATION CONTINUELLE DU FONCTIONNEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a finalisé l'entente interactive sur le déroulement de l'instance et son *vade mecum* lesquels sont disponibles sur le site Internet du Barreau de Montréal depuis le mois d'avril 2009.

Le comité a également eu l'occasion de promouvoir davantage l'accessibilité à la chambre téléphonique dont les auditions se tiennent de la salle 2.13 au Palais de Justice de Montréal.

Le comité a communiqué avec des représentants de plusieurs cabinets d'avocats importants de Montréal agissant devant la Cour supérieure afin d'encourager les avocats à utiliser ces outils de gestion de l'instance que sont la salle téléphonique et le recours prévu à l'article 4.1 du *Code de procédure civile*.

Également, le comité a amorcé ses travaux relatifs à l'élaboration d'une liste commune de jurisprudence permettant aux avocats de ne pas reproduire inutilement les décisions judiciaires régulièrement plaidées devant la Cour supérieure. Une liste préliminaire de ces décisions est en voie de préparation et permettra aux plaideurs et à la Cour de référer plus spécifiquement aux passages pertinents sans pour autant reproduire l'intégralité de ces décisions.

Le comité a aussi discuté de la déclaration conjointe permettant la mise au rôle d'un dossier, laquelle aura pour but de permettre une meilleure évaluation par la Cour supérieure et par les avocats agissant au dossier de la durée d'un procès et, par conséquent, une meilleure accessibilité à la justice pour les justiciables.

Enfin, le colloque du Barreau de Montréal et de la Cour supérieure siégeant en matière civile se tiendra le 20 mai 2009. Ce colloque se veut maintenant une tradition et démontre bien la collaboration entre le Barreau de Montréal et la Cour supérieure en matière civile. Ce colloque intitulé « *Mieux outiller pour mieux gérer!* » traitera de l'avis de gestion, la salle téléphonique, l'entente interactive sur le déroulement de l'instance et le *vade mecum* qui l'accompagne ainsi que la déclaration conjointe permettant la réduction des délais de mise au rôle d'un dossier devant la Cour supérieure.

Comme chaque année, le comité a su compter sur le dévouement de ses membres pour réaliser ses projets.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e RÉAL GOULET, président
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e DIANE BRAIS
M^e ODETTE CORDEAU
M^e GUYLAINE DUPLESSIS
M^e ELIZABETH GREENE
M^e KAREN KEAR-JODOIN
M^e MARIE CHRISTINE KIROUACK
M^e AWATIF LAKHDAR
M^e MICHELLE PERRAULT
M^e MARTHA SHEA

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS DE GRANDPRÉ
L'HONORABLE MARIE GAUDREAU
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE LABERGE
L'HONORABLE DANIELLE RICHER

Nombre de séances : 7

MANDAT

CE COMITÉ A LE MANDAT D'ASSURER LE LIEN ENTRE LA MAGISTRATURE ET LES AVOCATS ET AVOCATES ŒUVRANT EN DROIT DE LA FAMILLE DANS LEUR PRATIQUE QUOTIDIENNE. EN EFFET, LES MEMBRES DU COMITÉ, DE CONCERT AVEC LA MAGISTRATURE, PROPOSENT ET APPORTENT DES SOLUTIONS AFIN D'AMÉLIORER LE SYSTÈME JURIDIQUE FAMILIAL DANS SON ENSEMBLE, TANT POUR LA BONNE ADMINISTRATION DE LA JUSTICE QUE DANS L'INTÉRÊT DU JUSTICIABLE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a, en autres, abordé les sujets suivants :

- › formation d'un sous-comité sur les ordonnances de sauvegarde ;
- › implantation du processus de conférence téléphonique pour l'appel du rôle provisoire ;
- › mesures de sécurité au Palais de Justice ;
- › problèmes reliés au traitement des dossiers par le service de rédaction des jugements ;
- › problèmes de captation au plume (substitution de procureurs et procureurs aux enfants) ;
- › nouvelle façon de classer les jugements et les procès-verbaux dans les dossiers de Cour ;
- › problématique des dossiers de divorce référés au greffe pour la preuve quand l'année de séparation n'est pas écoulée ;
- › mécanisme de demandes de remise de consentement en salle 2.01 ;
- › assomption par les parties des honoraires versés par l'Aide juridique aux procureurs aux enfants ;
- › rédaction des jugements et exigence d'une traduction vidimée au Québec quant aux certificats étrangers ;
- › problématique de la signification par télécopieur de requêtes introductives d'instance ;
- › suivi du projet-pilote quant à l'expert unique dans le district de Laval ;
- › instauration de réunions ponctuelles des juges siégeant fréquemment en salle 2.01 et 2.11 afin de discuter de la gestion des dossiers ;
- › problématique des remises fréquentes en salle 2.17 ;
- › formations à offrir aux avocats œuvrant en droit de la famille ;
- › mise en place au Québec du « *Limited Scope Representation* » ;
- › problématique des conférences de règlement à l'amiable en matière familiale ;
- › arrimage des Règlements de procédure civile de la Cour supérieure et de la Cour du Québec.

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e MARC POIRIER, président
M^e GUY AUDET
M^e MARC CANTIN
M^e MATHIEU DECELLES
M^e JEAN-ROBERT FOURNIER
M^e JOSÉE M. GAGNON
M^e SUZANNE GUÈVREMENT
M^e ALAIN KLOTZ
M^e PAUL MAHEU

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e LUC HARVEY, président
M^e DANIEL LAFLAMME, vice-président
M^e CLAUDINE NOVELLO, régisseuse

Nombre de séances : 5

MANDAT

LE RÔLE DE CE COMITÉ EST D'ASSURER LA LIAISON ENTRE LES AVOCATS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU BAIL RÉSIDENTIEL ET LA RÉGIE DU LOGEMENT. LES MEMBRES DU COMITÉ DÉBATTENT DE QUESTIONS PROPRES À CE CHAMP DE PRATIQUE. ILS PROPOSENT DES AVENUES SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT. ILS ONT LE SOUCI DE PROMOUVOIR UNE SAINÉ ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS L'INTÉRÊT DES JUSTICIABLES.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Des réalisations bien concrètes ont marqué les travaux du comité.

D'abord, au chapitre des services *pro bono* offerts par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, le Centre communautaire juridique de Montréal a répondu avec enthousiasme à l'appel lancé par le comité. Ce dernier souhaitait offrir une couverture de service beaucoup plus grande aux justiciables. L'on peut presque d'ores et déjà affirmer que la collaboration des avocats du Centre communautaire juridique de Montréal doublera l'offre de service. Un outil de travail permettant aux avocats de réaliser une rencontre efficace avec le justiciable a été rédigé par des membres du comité. Cet appel découle des préoccupations des membres du comité quant à l'accès à la justice et à la promotion de l'avocat à la Régie du logement.

Ensuite, le ministère de la Justice a accepté de revoir le bref de possession à la demande du comité, qui avait fait état de certaines difficultés qui survenaient lors de l'exécution de décisions résiliant des baux résidentiels. En effet, le nouveau formulaire du bref de possession, déjà accessible en ligne, a été adapté par le ministère de la Justice afin d'identifier plus clairement les personnes visées par l'ordre d'éviction et permettre, le cas échéant, aux policiers de prêter assistance aux huissiers.

Par ailleurs, la Régie du logement a annoncé son intention de créer un comité de liaison avec le Barreau du Québec afin d'échanger sur des questions propres à tout le Québec. La préoccupation des membres du comité, manifestée depuis plusieurs années, quant au rôle des préposés de la Régie du logement sera fort probablement à l'ordre du jour des travaux de ce comité.

Malheureusement, les nouvelles salles d'audience situées au 500, boulevard René-Lévesque Ouest ne seront plus disponibles. Ces salles favorisaient la tenue d'audience dans de bonnes conditions et elles permettaient aux avocats de rencontrer leur client de manière confortable.

La prochaine année s'annonce riche en défis et travaux de toutes sortes. Parmi ceux-ci, retenons que les membres seront appelés à donner leur avis sur la révision du *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement*.

Ils continueront leurs efforts afin de faciliter la communication des rapports rédigés par les inspecteurs municipaux. Des démarches auprès de la Commission d'accès à l'information seront entreprises.

Quant à la création d'une cour de pratique, dont l'idée fait l'unanimité parmi les praticiens, ce dossier continue de progresser à la Régie du logement.



LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^{re} MARC TARDIF, président
M^{re} ANTOINE AYLWIN
M^{re} JACQUES DUCHASTEL
M^{re} JEAN-SÉBASTIEN LALONDE
M^{re} NADINE MARCHI
M^{re} RICHARD McCONOMY
M^{re} MARISOL MIRO
M^{re} GHISLAIN RAYMOND
M^{re} PAMELA TABRY

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} ISABELLE PILON, directrice, Réseau de bibliothèques et formation

Nombre de séances : 2

MANDAT

LE BARREAU DE MONTRÉAL A CRÉÉ LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LE CAIJ POUR REMPLACER L'ANCIEN COMITÉ SUR LA BIBLIOTHÈQUE, COMPTE TENU DE LA MISE SUR PIED DU CAIJ QUI A REPRIS TOUTES LES ACTIVITÉS AUTREFOIS EXERCÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE DU BARREAU DE MONTRÉAL. L'OBJECTIF DU COMITÉ DE LIAISON EST DE SERVIR DE COURROIE DE TRANSMISSION ENTRE LE CAIJ ET SON PRINCIPAL PARTENAIRE, LE BARREAU DE MONTRÉAL.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité (1^{er} novembre 2007 et 2 avril 2008) ont permis aux membres d'être informés sur l'amélioration des services offerts par le CAIJ, sur l'évolution des produits disponibles sur le portail juridique et des changements apportés à la bibliothèque du CAIJ-Montréal.

Par ailleurs, les membres ont fait part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

LIAISON AVEC LES SERVICES JUDICIAIRES

MEMBRES

M^{re} MARC BISSONNETTE, coprésident
M^{re} ANDRÉ J. BARETTE
M^{re} SERGE BLACKBURN
M^{re} MÉLANIE MARTEL
M^{re} CATHERINE ELIZABETH McKENZIE
M^{re} GRÉGOIRE PERRON
M^{re} ALINE QUACH
M^{re} GHISLAIN RAYMOND

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^{re} MARCELLE BEAULIEU, directrice générale associée, coprésidente
M^{re} FRANÇOIS BOURQUE, directeur des services judiciaires civils
M. JEAN-YVES MALO, directeur du service des jugements, chambre commerciale et faillite
M^{re} PAULINE POISSON, adjointe à la directrice générale associée

Nombre de séances : 3

MANDAT

LE MANDAT POURSUIVI PAR LE COMITÉ VISE À INFORMER ET ÉCHANGER SUR DES SUJETS RELATIFS À LA MISSION DES SERVICES JUDICIAIRES AYANT UN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES MEMBRES DU BARREAU DANS UNE OPTIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES, AU BÉNÉFICE DU JUSTICIABLE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Un état de situation relativement au dossier de la sécurité au Palais de Justice de Montréal a été dressé notamment sur les mesures transitoires et les cartes d'accès. Le dossier des *Rendez-vous avec la justice 2009* a aussi fait l'objet d'une présentation.

Des échanges ont permis de clarifier des questionnements concernant l'émission de l'avis selon l'article 647 C.p.c. par le Service financier, l'exigence d'un droit de greffe pour l'homologation d'une entente non respectée, l'accès WI-FI au Palais de Justice de Montréal et le processus de la transmission des jugements à SOQUIJ.

Le comité a également poursuivi une réflexion afin de trouver une solution aux problématiques entourant le déplacement des avocats à mobilité réduite. En outre, il s'est également penché sur les dossiers suivants : les avis de dossiers incomplets émanant du Bureau des greffiers spéciaux, le traitement du dépôt d'une inscription vs la déclaration par le Service du greffe civil, l'exécution par des huissiers de justice des avis d'expulsion et les projets de jugement en divorce.

Les délais des causes par défaut, en plus de ceux visant les audiences au fond, ont également été présentés.

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

MEMBRES

M^e ERICK VANCHESTEIN, président
M^e CHRISTIANE BRIZARD
M^e SYLVIE CHAMPAGNE
M^e JULIE CHARBONNEAU
M. LE BÂTONNIER JEAN-CLAUDE DUBÉ
M^e PHILIPPE FRÈRE
M^e SYLVAIN GÉNÉREUX
M^e PATRICE F. GUAY
M^e MARIE-CLAUDE SARRAZIN
M^e JOANN ZAOR

REPRÉSENTANT LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

L'HONORABLE LOUISE PROVOST, présidente

Nombre de séances : 6

MANDAT

CE COMITÉ A POUR MANDAT DE FAIRE LE LIEN ENTRE LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS EN VUE D'AMÉLIORER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. Y SIÈGENT DES MEMBRES DU BARREAU QUI ONT COMME PRATIQUE QUOTIDIENNE LE DROIT PROFESSIONNEL.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Il s'agit d'une première année d'activité pour ce comité qui se veut un lieu de rencontres et de dialogues entre le Tribunal des professions, représenté par sa présidente, l'honorable Louise Provost, et les membres qui exercent dans le domaine du droit professionnel.

La première réunion s'est tenue en l'absence de la présidente afin de permettre aux membres d'identifier des sujets d'intérêts. Une liste de sujets à discuter a alors été établie, dont les suivants :

- › l'augmentation du nombre de jours de pratique par mois ;
- › les délais d'audition ;
- › la signification des décisions ;
- › les règles de pratique du Tribunal des professions ;
- › la confection des dossiers conjoints ;
- › l'aide qui pourrait être apportée aux personnes se représentant seules.

De plus, compte tenu des modifications apportées au *Code des Professions* à l'automne 2008, certaines dispositions ont affecté directement la pratique devant le Tribunal des professions et ont été discutées au comité.

La problématique de la date précise de signification des décisions aux professionnels a été solutionnée suite aux démarches entreprises par la présidente du Tribunal auprès de la firme d'huissiers concernée. Celle-ci a accepté de transmettre, immédiatement après signification au professionnel, une télécopie des procès-verbaux de signification au Tribunal. Par la suite, le Tribunal transmettra par télécopieur aux secrétaires des Comités de discipline toutes les décisions visant les radiations, les limitations et les suspensions et révocation des professionnels dès réception des procès-verbaux de signification. Cette manière de procéder permettra de connaître les dates précises d'exécution des décisions.

Le règlement de pratique du Tribunal des professions sera bientôt l'objet de modifications et les membres du comité seront appelés à commenter et à discuter ce nouveau règlement avant son adoption.

Les membres du comité sont favorables à la tenue d'un colloque à l'automne 2009 si le nouveau règlement de pratique du Tribunal des professions est adopté d'ici là. Ce colloque permettra également de traiter entre autres des meilleures pratiques devant le Tribunal et de l'élaboration d'un mémoire modèle. Il permettra également d'impliquer davantage les membres du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les secrétaires des Conseils de discipline.

Le président tient à souligner l'esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente du Tribunal et les membres du comité, ainsi que la qualité des échanges entre les participants. Cette première année d'activité du comité a permis de démontrer l'utilité et la nécessité de développer des liens plus étroits avec le Tribunal des professions, et ce, dans l'intérêt de tous les membres.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (Comité consultatif)

MEMBRES

M^e DOMINIQUE JAAR, coprésident
L'HONORABLE ANDRÉ WERY, J.C.S., coprésident
M^e DAVID GRAY
M^e CLAUDE MARSEILLE
M^e MARK PHILLIPS
M^e GILLES ROBERT (jusqu'au 20 mars 2009)
M^e MICHEL SYLVESTRE
M^e DANIEL URBAS
L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS BUFFONI, J.C.S.
L'HONORABLE VIRGILE BUFFONI, J.C.Q.
L'HONORABLE RENÉ DE LA SABLONNIÈRE, J.C.Q.
L'HONORABLE NICOLE DUVAL HESLER, J.C.A.
L'HONORABLE YVES-MARIE MORISSETTE, J.C.A.
L'HONORABLE MICHEL A. PINSONNAULT, J.C.Q.
M^{me} LUISA DODARO
M. RENÉ-LUC MORIN
M. ÉRIC PARÉ
M. PATRICK VICENTE

Nombre de séances : 4

MANDAT

CE COMITÉ A POUR MANDAT DE FOURNIR UNE TRIBUNE POUR LES JUGES DES DIFFÉRENTES COURS ET LES MEMBRES DU BARREAU AFIN DE DISCUTER DE QUESTIONS LIÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TI), DONT :

1. APPLICATION HARMONIEUSE, COHÉRENTE ET ACCESSIBLE DE CES TECHNOLOGIES AU PROCESSUS JUDICIAIRE ;
2. IMPACT OU IMPACT POSSIBLE DE CES TECHNOLOGIES SUR LE DROIT, LA PRATIQUE JUDICIAIRE, LA JUSTICE ET LES JUSTICIABLES.

LE COMITÉ A AUSSI POUR OBJECTIF DE SENSIBILISER LES JUGES ET LES AVOCATS AUX USAGES ET AUX IMPACTS DES TECHNOLOGIES SUR LEURS PRATIQUES.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité en était à sa première année d'existence et s'est donc concentré sur son orientation et ses objectifs pour l'avenir. Tel que relaté dans les paragraphes suivants, cette première année a été prospère et est gage d'un succès renouvelé pour les années à venir.

ÉLABORATION D'UN GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

Le comité s'est fixé comme principal mandat d'élaborer un Guide des meilleures pratiques dans l'utilisation des technologies de l'information par les avocats et les juges. Un projet de table des matières a été mis en ligne sur Zoho.com sous forme de Wiki afin de permettre aux membres de le modifier pour toucher l'ensemble des sujets devant être abordés. Le comité a ensuite été divisé en comités de rédaction afin que les thèmes identifiés dans la table des matières soient abordés succinctement par divers intervenants en fonction de leurs intérêts et spécialités.

Pour ce faire et éviter de réinventer la roue, le comité s'est penché sur et s'est inspiré des Politiques et Lignes directrices existantes en plus de créer une bibliographie partielle qui pourra servir de références au sein du Guide.

Lors de sa dernière rencontre, le comité a revu deux sections complètes du Guide. Les deux autres sections demeurent toujours en rédaction. Suite à la révision en plénière de celles-ci, le comité éditorial, composé des membres de la Magistrature et de M^e Jaar, reverra l'ensemble du Guide dans un esprit d'uniformité et de vulgarisation. Sera éventuellement ajoutée au Guide la section relative à la sécurité qui a été déferée au comité sur la sécurité des technologies de l'information du Barreau du Québec, qui est aussi présidé par M^e Jaar.

SUIVI DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC SUR LE SECRET PROFESSIONNEL ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, LE PROJET DE LOI 65 ET LE COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ DES TI

À chaque rencontre, M^{es} Jaar et Marseille ont tenu les membres au courant des développements au sein de ces comités afin d'éviter la duplication de travail, mais aussi assurer une cohérence des efforts concertés.

SUIVI DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE TECHNOLOGIQUE DU COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE DU BARREAU DE MONTRÉAL

Le comité s'est intéressé aux travaux de ce comité relatifs à l'échéancier électronique et à la salle d'audience téléphonique. Il a d'ailleurs été décidé d'inclure une référence à ces deux projets dans le Guide.



TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

MEMBRES

M^e PIERRE-YVES TRUDEL, président

M^e MARIE CORMIER

M^e NATALY GAUVIN

M^e SYLVIE GOURD

M^e JACQUES A. LAURIN

M^e MARIE-PIERRE MARQUIS (jusqu'au 30 septembre 2008)

M^e FRANÇOIS PERRON

M^e PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER

M^e FRANÇOIS TRUDEL

Nombre de séance : 1

MANDAT

CE COMITÉ A POUR MANDAT DE SE PENCHER SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DE FAIRE AU CONSEIL LES RECOMMANDATIONS QUI S'IMPOSENT AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPES DIRECTEURS – NOMINATION ET RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Le comité a examiné les appels de candidatures de certains tribunaux administratifs à la lumière des principes directeurs qu'il a élaborés. Certaines préoccupations ont été soulevées quant à l'émergence de nouvelles conditions d'admission qui peuvent limiter considérablement le nombre de candidats aptes à s'inscrire.

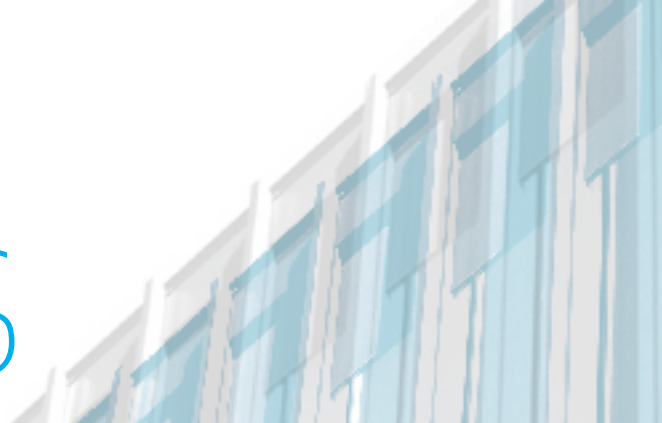
PRO BONO ET PERSONNES SE REPRÉSENTANT SEULES DEVANT LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Le comité a suivi l'évolution du service d'assistance juridique mis sur pied par l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Le comité, par l'entremise de son représentant du jeune Barreau, se tient au courant des projets et prête ses services, afin de voir si ce type de projet pourrait être étendu de façon utile à d'autres tribunaux administratifs.

DIFFUSION DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Le comité a amorcé une réflexion sur l'incidence de la diffusion des décisions des tribunaux administratifs eu égard à la distinction entre le caractère public des décisions et la protection des renseignements personnels.

LES ACTIVITÉS



JOURNÉE DU BARREAU

OPTIMISME POUR L'AVENIR (texte de Lisa Marie Noël)

L'accessibilité à la justice était sur toutes les lèvres lors de la rentrée judiciaire à Montréal le jeudi 4 septembre 2008. Mais cette année, les observations critiques laissaient place à l'optimisme et à la satisfaction des efforts entrepris pour changer les cultures.

Après la traditionnelle Messe Rouge, les avocats de Montréal se sont réunis au Palais de Justice. Le juge en chef de la Cour d'appel, l'honorable J.J. Michel Robert, président d'honneur de la cérémonie, s'est adressé à la foule. Il a fait référence à son discours de l'année dernière dans lequel il disait que le système de justice au Canada comportait des éléments de « dysfonctionnement inquiétants ». Il invitait alors les avocats « à faire partie de la solution et non du problème. »

« Je suis heureux de constater que le vent a tourné et que l'appel a été entendu, a déclaré cette année le juge Robert. Tous les problèmes ne sont évidemment pas réglés, mais collectivement, je crois que nous avons pris le bon virage. Nous commençons à ressentir les effets bénéfiques de cette nouvelle culture judiciaire que nous cherchons tous à créer. » Il donne l'exemple de la gestion plus systématique et ponctuelle des instances judiciaires et le recours plus fréquent aux moyens alternatifs de résolution de conflit.

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable François Rolland, dans son allocution, a parlé des progrès dans la réduction des délais à la Cour supérieure. Il se préoccupe des coûts de la justice. « On aura beau avoir le meilleur système au monde, à quoi bon si personne, ou à peu près, ne peut se le permettre parce qu'il en coûte trop cher pour aller à la cour », insiste-t-il.

Le juge Rolland n'est certes pas prêt à lancer la serviette. Il propose l'utilisation de la conférence de règlement à l'amiable plus tôt dans le processus et incite les avocats à partager leurs suggestions pour améliorer la situation.

Le juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, était également optimiste. Il est heureux de la collaboration des avocats du Barreau de Montréal. « Vous avez été gratifiés, au cours des ans, de bâtonniers de grande qualité qui se sont investis, chacun à leur tour, dans cette fonction si importante. Le bâtonnier Stephen G. Schenke s'inscrit dans cette tradition. Pragmatique, homme de vision et surtout, conscient des grands enjeux susceptibles d'influencer le système de justice, ce sera donc avec beaucoup de plaisir que j'entends collaborer avec M^e Schenke, car nous partageons les mêmes objectifs, soit un système de justice plus efficace, plus accessible et moins onéreux », a-t-il déclaré.

L'AVOCAT EST UNE SOLUTION

« La question de l'accessibilité à la justice dépasse la question des délais et des coûts qui ne sont que des symptômes. Les attentes du public concernant la justice sont au fond des questions sur la légitimité de nos rôles respectifs dans le système » a souligné le bâtonnier de Montréal.

Il lance une invitation à ses membres : « Nous devons tous porter une oreille attentive aux nombreux sondages sur la perception de la justice. » Pourquoi ne pas changer la perception qu'a le public de l'avocat « en devenant une profession de solution au lieu d'une profession seulement de revendicateur de droits », propose-t-il.

On a par la suite procédé à la remise de la Médaille du Barreau de Montréal à l'honorable Georges P. Vanier, à titre posthume, et à l'Association de droit Lord Reading (*Lord Reading Law Society*), pour souligner leur contribution exceptionnelle à la cause de la justice. (Voir texte sous la section « Les prix et les hommages »)

La cérémonie a été suivie d'un dîner au Hilton-Bonaventure, où le président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, M^e Philippe-André Tessier, portait un toast en l'honneur des nouveaux avocats, alors que le bâtonnier Schenke rendait hommage à une vingtaine d'avocats célébrant leur 70^e, 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.



COLLOQUES ET CONFÉRENCES

14 MAI 2008 :

Colloque de la Cour supérieure en matière civile

LES EXPERTISES : DE NOUVELLES RÈGLES EN VUE

Conférenciers et sujets :

L'honorable André Wery, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, a présenté les conclusions et recommandations du Rapport du sous-comité Magistrature-Justice-Barreau sur les expertises.

L'honorable François Rolland, juge en chef, M^e Jean-François Michaud, président du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, et M^e Martine L. Tremblay étaient présents et ont invité les membres à s'exprimer sur celles-ci.

Les membres ont aussi pu prendre connaissance des outils développés par le comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile afin de leur faciliter la vie dans la gestion de leurs dossiers en Cour supérieure, dont l'entente sur le déroulement de l'instance interactive.

12 JUIN 2008 : **Colloque de la Cour d'appel**

**LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC S'ADRESSE
AUX AVOCATS ET AVOCATES DE MONTRÉAL !**

Conférenciers et sujets :

L'honorable J.J. Michel Robert a fait la revue des faits saillants de l'année judiciaire.

L'honorable André Rochon présenta diverses façons de tout plaider à la Cour d'appel sans mettre en péril la forêt boréale.

L'honorable François Doyon traita des appels invoquant l'incompétence de l'avocat de première instance et cherchant à remettre en question certaines décisions stratégiques prises lors du procès.

10 SEPTEMBRE 2008 :

Colloque de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse

COURTOISIE PROFESSIONNELLE ET IMAGE DE L'AVOCAT

Conférenciers et sujets :

L'honorable Julie Veilleux, juge à la Cour du Québec, M^e André Albert Morin, procureur fédéral en chef du service des poursuites pénales du Canada, et madame Isabelle Richer, chroniqueuse judiciaire, étaient les panélistes de ce colloque et ont exposé respectivement leur vision des impacts des manquements à la courtoisie professionnelle sur l'image de l'avocat.

6 NOVEMBRE 2008 :

Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise

**GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :
LA CULTURE DE VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE ADÉQUATE ?**

Conférenciers et sujets :

M^e Karl Delwaide, associé chez Fasken Martineau, et M^e Chantal Leclerc, conseillère juridique senior au Fonds de solidarité FTQ, ont traité de l'importance de développer une culture d'entreprise en toile de fond de la politique de gestion des renseignements personnels. Exemples concrets à l'appui, ils ont partagé leur expérience sur des enjeux tels que la formation des employés, les méthodes de travail et la procédure de gestion des dossiers.

3 FÉVRIER 2009 :

Conférence organisée conjointement par le comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau du Québec et le comité des avocats œuvrant en entreprise du Barreau de Montréal

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DÈS AVRIL 2009

ET LES AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE :

**PISTES DE SOLUTIONS POUR FAVORISER UNE APPLICATION EFFICACE...
ET ADAPTÉE AU MONDE DES AFFAIRES**

Conférenciers et sujets :

Cette conférence avait pour but de répondre à la question suivante : Quelles sont les obligations des avocats œuvrant en entreprise et celles de leurs employeurs en matière de formation continue obligatoire ? Ciblante la réalité des avocats en entreprise et abordant le propos sous l'angle de la formation interne et externe, M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau et du service de la formation continue du Barreau du Québec, a traité des principaux enjeux résultant de ces nouvelles obligations, en abordant notamment les exigences applicables à la reconnaissance des activités, les délais à respecter, les modes de contrôle et les dispenses.

20 FÉVRIER 2009 : **Colloque de l'ÉcoComité**

DRUIT, AFFAIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conférenciers et sujets :

L'ÉcoComité conjoint de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et du Barreau de Montréal ont présenté la 2^e édition du colloque Droit, affaires et développement durable. Lors de cet événement carboneutre, des conférenciers de renom ont pris la parole tour à tour pour traiter des diverses préoccupations environnementales qui touchent les entreprises. Lors du dîner-conférence, monsieur Karel Mayrand, responsable de la Division québécoise de la Fondation David Suzuki, a traité des grands enjeux du développement durable.

13 MARS 2009 : **Conférence de l'ÉcoComité**

POLLUTION LUMINEUSE : IMPACTS SUR LA SANTÉ

Conférenciers et sujets :

Madame Chloé Legris a présenté les multiples enjeux associés à la problématique encore méconnue de la pollution lumineuse dont, entre autres, la protection des écosystèmes, les impacts sur la santé humaine et la conservation de l'énergie. Nommée *Scientifique de l'année 2007* par Radio-Canada, Chloé Legris est ingénieure. Pendant cinq ans, elle a travaillé à créer la première réserve internationale de ciel étoilé en zone habitée au monde, que l'UNESCO et l'*International Dark-Sky Association* ont officiellement reconnue en septembre 2007.

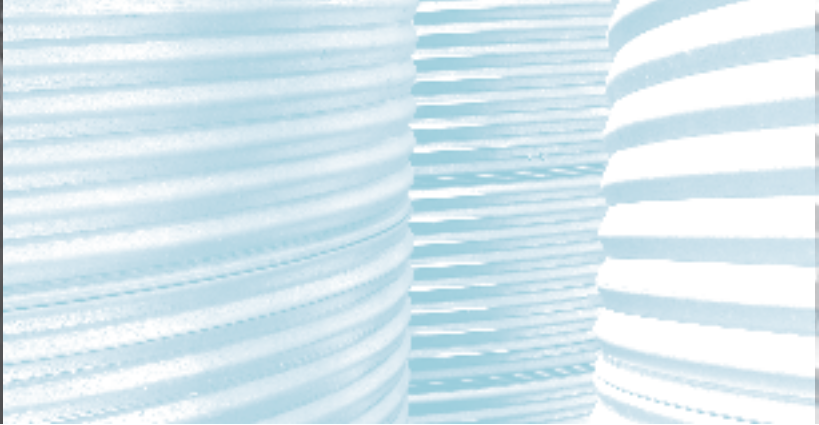
16 AVRIL 2009 :

Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise

LES ABSENCES POUR MALADIES PSYCHOLOGIQUES : UN FLÉAU GÉRABLE

Conférenciers et sujets :

M^e Daniel Leduc, avocat chez Ogilvy Renault, et D^r Claude Vaillancourt, responsable médico-administratif chez Hydro-Québec, ont traité des enjeux juridiques, administratifs et médicaux liés aux maladies psychologiques (dont l'épuisement professionnel) au sein des entreprises. Exemples concrets à l'appui, ils ont partagé notamment leur expérience relative aux moyens de contrôle dont l'employeur peut se prévaloir dans ce contexte, à la gestion du retour au travail à la suite d'une absence prolongée et à la fin d'emploi pour absentéisme excessif.



DÎNERS-CONFÉRENCES DES AVOCATES DANS LA PROFESSION

Encore cette année, le comité des avocates dans la profession a proposé une série de dîners-conférences ayant pour but de contribuer à l'essor de la profession, de la vie personnelle et familiale, tout en offrant des possibilités d'échanges et de réseautage exceptionnelles.

28 MAI 2008 : Osez vous démarquer en créant l'impact souhaité

PAR MADAME PAULE MARCHAND,
SPÉCIALISTE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Les avocates et les avocats étaient invités à venir réfléchir sur la façon d'investir de façon efficace dans des activités de réseautage et sur les moyens d'établir un premier contact solide et ainsi faciliter le développement de leurs affaires.

7 OCTOBRE 2008 : Osez créer des liens par le biais du mentorat

PAR M^{re} MONIQUE DUPUIS,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONJOINT SUR LE SERVICE DE MENTORAT

Tous soupçonnent la satisfaction que le mentorat peut apporter tant au mentor qu'au mentoré. Toutefois, peu connaissent vraiment le mentorat et les liens qu'il permet d'établir. La conférencière a présenté le programme de mentorat du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et a fait part de ses expériences.

26 NOVEMBRE 2008 : Comment développer sa propre marque

PAR MESDAMES RAYMONDE LAVOIE ET RENÉE E. SÉGUIN
DE LA FIRME DESARTS COMMUNICATION

Les conférencières ont expliqué comment développer sa propre marque (mieux connue sous *own branding* ou *self branding*), comment l'établir et la mettre en valeur. Elles ont indiqué les atouts qu'elle permet d'exploiter pour augmenter sa visibilité et sa présence, afin de se différencier des autres.

29 JANVIER 2009 : Osez planifier la prochaine étape de votre carrière

PAR MADAME BARBARA SHORE,
SPÉCIALISTE EN RECRUTEMENT CHEZ SHORE ET ASSOCIÉS

Madame Shore a expliqué aux membres présents ce qu'ils doivent faire pour soutenir l'avancement de leur carrière, être en position d'atteindre leurs objectifs et aller au-delà de leur zone de confort.

7 AVRIL 2009 : Osez la politique municipale

PAR MADAME FRANCINE RUEST-JUTRAS,
MAIRESSE DE DRUMMONDVILLE ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ FEMMES
ET GOUVERNANCE LOCALE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Pour ce dîner-conférence, le comité s'est joint au Comité Femmes et gouvernance locale de l'Union des municipalités du Québec et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui ont mis sur pied une tournée de conférences dans toutes les régions du Québec, dans le but d'attirer des femmes de qualité en politique municipale. La conférencière a entretenu les avocates et avocats présents de son cheminement personnel vers la politique municipale et combien, dans sa communauté, son action politique peut changer les choses.

PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre à un plus grand nombre de stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal, depuis deux ans, organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année pour des groupes qui n'excèdent pas 50 stagiaires. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier ou le premier conseiller et un représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Donc, au cours de la dernière année, le bâtonnier et le premier conseiller ont présidé 16 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 445 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 17 stagiaires lors de 10 cérémonies privées, pour un total de 462 nouveaux avocats au cours de l'année 2008-2009.

Avec l'instauration de cette nouvelle formule, il a été convenu d'inviter gracieusement tous les assermentés au déjeuner de la Journée du Barreau, au cours duquel un mot de bienvenue leur est adressé par le président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.



TOURNOI DE GOLF

C'est le 11 juillet 2008 que se tenait le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, où plus de 150 membres de la Magistrature et du Barreau se sont efforcés d'impressionner leurs collègues et amis.

Certains y sont parvenus, d'autres un peu moins, mais tous ont grandement apprécié la parfaite température, les splendides allées du Parcours du Cerf de Longueuil, le somptueux repas animé par les coprésidents du comité organisateur, M^{es} Stéphane Caïdi et Marc Charbonneau ou, simplement, le sourire (parfois moqueur, hélas) des confrères et consœurs.

Félicitations aux gagnants de l'édition 2008, soit Alex Hrycko, Kimberly Hrycko, Oleh Hrycko et Daniel Lemay.

Ce tournoi amical a été rendu possible grâce à l'excellent travail du comité du tournoi de golf : M^{es} Stéphane Caïdi et Marc Charbonneau, coprésidents, M^{es} Jean-Marc Clément, Éric Oliver, Caroline Scherer, Michel Paul Synnott et le bâtonnier Stephen G. Schenke

La prochaine édition se tiendra le vendredi 10 juillet 2009.

TOURNOI DE TENNIS

La 15^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal se tenait le 30 janvier dernier. À cette occasion, M^{es} Charles André Ashton et Clément Demers ont été couronnés champions du groupe A en l'emportant contre les tenants du titre, M^e Philippe Nadeau et M. Richard Viau. Dans le groupe B, M^{es} Nicolas Joubert-Croteau et Jonathan Lacoste Jobin ont eu raison de M^{es} Normand Bérubé et Yves Dulude, alors que M^{es} Caroline McNicoll et Norman Schwartz ont remporté les honneurs du groupe C contre M^{es} Natacha Calixte et Monique Parent.

Merci aux commanditaires du tournoi : l'étude d'huissiers *Paquette & Associés*, la *Compagnie du dossier conjoint*, *Tennis Canada*, le *Club de tennis 13*, *L'Oréal Canada*, *Valeurs mobilières Desjardins*, *Lavery De Billy* ainsi que *Druide informatique* (avec de nombreux prix, dont un exemplaire d'*Antidote RX*, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français).

Un merci tout particulier aux membres du comité : M^e André d'Orsonnens, président, M^{es} Pierre Chabot, Paul Marcil et Paul-André Mathieu.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 29 janvier 2010.

LES SERVICES

SERVICE DE MENTORAT

MEMBRES

M^{re} MONIQUE DUPUIS, présidente

M^{re} FRÉDÉRIC GENDRON

M^{re} MICHELLE GÉRIN LAJOIE

M^{re} PAULINE R. LANGLOIS

M^{re} PAMELA LARREA

M^{re} CATHERINE OUIMET

M^{re} CAROLINE SCHERER (jusqu'au 15 janvier 2009)

M^{re} ARMENIA TEIXEIRA

Nombre de séances : 4

MANDAT

CE COMITÉ CONJOINT, FORMÉ DE REPRÉSENTANTS DU BARREAU DE MONTRÉAL ET DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL, A LE MANDAT DE DÉTERMINER LES GRANDES ORIENTATIONS DANS LA GESTION DU SERVICE DE MENTORAT, QUI CONSISTE À JUMELER DES AVOCATS AFIN DE CRÉER UNE RELATION D'ENTRAIDE D'UNE DURÉE MINIMALE DE SIX MOIS. SON BUT EST, D'UNE PART, DE BRISER L'ISOLEMENT ET DE RÉPONDRE À DES INTERROGATIONS LIÉES À LA PRATIQUE DU DROIT QUE TOUT AVOCAT, PEU IMPORTE LE NOMBRE D'ANNÉES DE PRATIQUE, PEUT AVOIR ET, D'AUTRE PART, DE GUIDER LES PLUS JEUNES AVOCATS DANS LA PRATIQUE DU DROIT.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le service de mentorat a été annoncé dans les éditions de décembre et de février du Journal du Barreau. En ce qui concerne la publicité dans les bottins ou agendas des associations, la directrice générale a effectué le suivi pour la publicité du service auprès des trois associations suivantes : Association des Avocats de la Défense de Montréal, Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration.

La présidente a été la conférencière du dîner-conférence organisé par le comité des avocates dans la profession, le 7 octobre dernier. Le thème de la conférence était : *Osez créer des liens par le biais du mentorat*. Elle y a présenté, entre autres, le service de mentorat et des documents ont été remis aux participants. Environ 40 personnes étaient présentes.

Après l'approbation du signet visant à faire connaître le service l'an dernier, des approches ont été faites afin qu'il soit distribué lors des activités organisées par le Barreau de Montréal et l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Le comité a complété la traduction anglaise du Guide du mentor. Ce document vise à renseigner le futur mentor sur les différentes facettes de son rôle et à lui donner des outils pour mieux réaliser et réussir sa relation mentor-mentoré.

Le comité a comme projet l'organisation d'une conférence dont le but premier serait de faire connaître le service et les « bienfaits » du mentorat sur l'exercice de la profession. Une réflexion est amorcée afin d'identifier un conférencier qui pourrait attirer tant les mentors que les mentorés. Il faut trouver un sujet qui serait lié à l'exercice de la profession afin que l'activité soit reconnue dans le cadre du programme de formation continue obligatoire.

Afin de favoriser le retour des formulaires d'évaluation remis au mentor et au mentoré à la fin de la relation de mentorat, le comité avait demandé à la directrice générale d'étudier la faisabilité d'un formulaire à compléter en ligne. Ce projet est toujours d'actualité et sera complété au cours du prochain mandat.

Le service de mentorat a effectué 28 jumelages cette année, pour un grand total de 262 depuis la mise en place du service en août 1999.



SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal, grâce à la collaboration de la Société Immobilière du Québec et des Services judiciaires, met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Bien que le salon soit ouvert toute la journée, madame France Gingras accueille les avocats au Café Thémis tous les jours, de 8 h à 12 h 30.

Un Centre d'affaires y a été installé il y a quelques années, où des espaces de travail, deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont disponibles. Pour accéder au Centre d'affaires et en utiliser les équipements, il est nécessaire d'avoir la carte Multi-accès, disponible gratuitement auprès du CAIJ (Centre d'accès à l'information juridique) (www.caij.qc.ca). Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible au Salon des avocats pour les portables.

De plus, grâce à un partenariat avec le CAIJ, les avocats peuvent accéder sans frais, soit à partir de la borne électronique d'information – *CAIJ Expresso* – ou des postes de travail du Centre d'affaires, aux principales bases de données juridiques (Quicklaw, Azimut, REJB, etc.).

Enfin, un service de location de toges à faible coût a été mis sur pied, afin de couvrir les frais de nettoyage et d'entretien. Il est donc possible de louer une toge (2 \$ / jour) et un rabat (1 \$ / jour).

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^{re} MICHEL MESSIER, président et secrétaire-trésorier
M^{re} MARTHA SHEA, vice-présidente
M^{re} JEFFREY BORO
M^{re} JOSÉE FERRARI
M^{re} DORIS LARRIVÉE
M^{re} ANDRÉ ALBERT MORIN
M^{re} FRANÇOIS PARIZEAU
M^{re} GUY QUESNEL
M^{re} ISABEL J. SCHURMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à « secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus. »

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, deux administrateurs la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois pathétiques, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable au Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés.



EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ

LE BARREAU DE MONTRÉAL, CONVAINCU QUE LA PROTECTION DU PUBLIC PASSE INDÉNIABLEMENT PAR L'INFORMATION, MET TOUT EN ŒUVRE POUR INFORMER LES JUSTICIABLES DE LEURS DROITS ET OBLIGATIONS. C'EST DANS CETTE OPTIQUE QU'IL ORGANISE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT NON SEULEMENT D'INFORMER LE PUBLIC, MAIS QUI DÉMYSTIFIE LE DROIT, SA PRATIQUE, SES PROCÉDURES, DE MÊME QUE LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS QUI L'EXERCENT.

LES ACTIVITÉS

LIAISON AVEC LE PUBLIC

MEMBRES

M^e GILLES ROBERT, président

M^e ISABELLE ALLARD

M^e ALEXANDRE BOILEAU

M^e DENISE BOULET

M^e MAGALI FOURNIER

M^e PAULINE R. LANGLOIS

M^e NICOLAS PLOURDE

Nombre de séances : 5

MANDAT

CE COMITÉ EST CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC DU BARREAU DE MONTRÉAL. À CE TITRE, IL S'OCCUPE DE LA SYNCHRONISATION ET DE L'HARMONISATION DES ACTIVITÉS DE PLUSIEURS COMITÉS DONT LE MANDAT EST DE REJOINDRE PAR DIVERS SERVICES ET ACTIVITÉS, LES CITOYENS ET CITOYENNES DE TOUS ÂGES ET DE TOUS LES MILIEUX DE MONTRÉAL. LE COMITÉ CHERCHE À RAFFINER LES OUTILS DE COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC QUI ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS AU COURS DES ANNÉES AFIN DE FAIRE RESSORTIR LE BARREAU DE MONTRÉAL, SES AVOCATS ET AVOCATES, COMME DES ACTEURS IMPORTANTS ET UTILES DU MILIEU SOCIAL DE MONTRÉAL CRÉANT AINSI UN LIEN DE CONFIANCE QUI NE PEUT QU'AMÉLIORER LA PERCEPTION QUE LE PUBLIC A DES MEMBRES DU BARREAU ET FACILITER LES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET LES AVOCATS ET AVOCATES.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

On a l'impression depuis quelques années qu'on ne fait que se répéter, mais le succès a ce petit côté enivrant dont on ne veut plus se passer lorsque la machine est lancée à pleine vitesse.

Le comité a encore cette année connu une saison exceptionnelle. Il a travaillé à peaufiner les opérations et à améliorer les résultats d'une année 2007-2008 qui avaient été surprenants. Malgré toutes les embuches, on a réussi au-delà des espérances de certains. Tout s'est encore une fois cristallisé dans l'édition 2009 du Salon VISEZ DROIT qui constitue année après année la vitrine par excellence de toutes ces activités et du volet liaison avec le public du Barreau de Montréal.

Le comité du concours « La Justice a bonne mine » a relevé cette année le niveau de participation et la qualité des textes soumis par les gagnants permet d'espérer que cette activité continuera à être florissante pour l'avenir.

Le comité des conférences VISEZ DROIT s'est doté des derniers instruments qui lui manquaient en matière de guide et notamment, sur les questions relatives aux jeunes contrevenants. Toutefois, malgré la disponibilité de conférenciers et des efforts concertés de promotion, la sollicitation faite au cours de la présente année n'a pas donné les résultats escomptés. Il faut envisager une nouvelle approche et probablement s'adresser à des groupes différents pour promouvoir les conférences pour la prochaine année.



Le comité des consultations juridiques, bien qu'ayant connu des résultats exceptionnels l'an dernier, a réussi à battre son propre record en dispensant plus de 1 000 consultations, et ce, grâce à la générosité des bénévoles.

Pour les débats oratoires, la nouvelle formule instaurée l'an dernier semble bien fonctionner. Il y aura huit participants à la demi-finale qui promet d'être à la hauteur des années précédentes pour ce qui est de la qualité. Le nouvel aménagement des débats a d'ailleurs permis l'an dernier d'augmenter l'assistance. En espérant que cette année, le résultat sera encore meilleur.

Le comité a conservé, pour le Salon VISEZ DROIT, les collaborateurs professionnels de l'année précédente, soit l'équipe des Productions Tête d'Affiche avec Serge Gauthier, Andréanne Roy et Chantale Baar et l'équipe de Gauthier Design, avec Lisa Tremblay et Shawn Bedford. De plus, M^e Sébastien Benoit et M^e André d'Orsonnens se sont partagé la tâche de maître de cérémonie avec l'irremplaçable M^e Francine Beaumier. Une nouveauté cette année, l'ajout d'une porte-parole officielle en la personne d'Esther Bégin, qui a été d'une générosité et d'un professionnalisme au-delà de toutes espérances. Sa participation, qui a commencé tôt dans la saison, a été d'une grande utilité et son intérêt pour le Salon VISEZ DROIT ne s'est pas démenti du début à la fin.

Enfin, il faut encore souligner le travail extraordinaire de M^e Isabelle Allard, qui a fait des pieds et des mains pour mener à bon port le comité du Salon VISEZ DROIT avec la fougue et l'énergie qu'on lui connaît.

Les conditions économiques actuelles ont certainement eu une influence sur les commandites que le comité pouvait espérer, mais la notoriété du Salon VISEZ DROIT a permis malgré tout de maintenir les contributions à peu près au niveau de l'année dernière ce qui, dans les circonstances, est satisfaisant.

Une nouvelle dynamique vécue cette année, qui a pris un peu le comité par surprise, même si on l'appréhendait, le force à réfléchir au recul qu'on doit avoir face à la gestion de la croissance accélérée des diverses activités et, plus particulièrement, du Salon VISEZ DROIT.

En effet, l'ensemble des comités a été habité comme toujours par une volonté de faire plus et mieux que les années précédentes. Toutefois, ils ont été confrontés aux limites imposées par la structure même des activités, par l'identité des intervenants, par leur statut et par le fait brutal que pour le personnel du Barreau de Montréal aussi, les journées n'ont que 24 heures.

La prochaine année devra en être une de réflexion sur la gestion qui doit être faite de la croissance des activités, de la somme de travail qui peut être imposée aux collaborateurs, aux bénévoles et au personnel du Barreau de Montréal. Il est important que chacun ait la sérénité nécessaire pour continuer à fournir sa prestation. Il y aura peut-être lieu de reconsidérer le calibrage des tâches et songer à un partage plus important pour décharger certains d'un fardeau qui, dans les circonstances, risque de devenir trop lourd.

Le président du comité de liaison avec le public, M^e Gilles Robert, remercie tous et chacun des présidents et membres des comités et collaborateurs bénévoles de lui avoir rendu la tâche si agréable au cours de son mandat et d'avoir permis encore une fois que l'image du Barreau de Montréal soit rehaussée.

Le président désire remercier particulièrement le personnel du Barreau de Montréal, notamment M^e Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, son adjointe, madame Christine Plourde, ainsi que tous les membres de cette indispensable équipe, sans laquelle tous les projets seraient irréalisables.



SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^{re} ISABELLE ALLARD, présidente
 M^{re} JEAN-PIERRE AUTHIER
 M^{re} FRANCINE BEAUMIER
 M^{re} CLAIRE BELLEMARE
 M^{re} PASCALE CARON
 M^{re} JULIE DE GONGRE
 M^{re} ALEC FAFARD
 M^{re} ANOUK FOURNIER
 M^{re} JULIE MOUSSEAU
 M^{re} EMILIE PELLETIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La 12^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est déroulée du lundi 30 mars au jeudi 2 avril au complexe Desjardins.

Pour la première fois, le salon bénéficiait des services d'une porte-parole en la personne de madame Esther Bégin. Avocate de formation, celle-ci s'est impliquée à fond dans l'organisation du salon et a bien su le mettre en valeur. À l'animation, le talent de madame Bégin jumelé à celui de M^{re} Francine Beaumier, qui animait le Salon pour une 11^e année consécutive, a permis de battre tous les records d'assistance.

Le coup d'envoi de cette 12^e édition fut, pour une deuxième année consécutive, un débat animé par monsieur Denis Lévesque, au cours duquel messieurs Claude Poirier, Yves Boisvert, madame Arlene Gaudreault, M^{re} Bernard Grenier et Marie-Hélène Giroux devaient se prononcer sur « La présence des caméras dans les salles d'audience ». De plus, le Salon a eu le privilège, par le biais d'entretiens, de recevoir chaque jour des personnalités connues telles que le docteur Gilles Julien, Stéphane Quintal, Alain Crête, Charles Tisseyre et Daniel Green.

Les jeux-questionnaires, animés par M^{re} André d'Orsonnens avec beaucoup d'humour et d'entrain, ont une fois de plus attiré de nombreux spectateurs. Merci à tous les avocats, qu'ils soient « Druides » ou « Antidotes », qui se sont si bien prêtés au jeu.

Les procès simulés, toujours très appréciés, ont également occupé une portion importante de la programmation. Merci aux avocats et aux juges de toutes juridictions d'y avoir participé.

Grâce à la collaboration de quelques enseignants, des étudiants de tous niveaux sont venus visiter le Salon. Leur participation à certaines simulations a d'ailleurs permis de révéler plusieurs talents de comédiens!

Bravo au comité des consultations juridiques, qui a franchi le cap des 1 000 consultations juridiques gratuites.

Le succès de ce salon est le fruit du travail acharné des membres du comité. Chacun d'eux y a consacré beaucoup de temps et d'énergie. Les nombreux collaborateurs et « amis du salon », qu'ils soient juges, avocats ou autres intervenants du milieu juridique, étaient fidèles au rendez-vous. Le comité organisateur a pu également compter sur l'incalculable travail de la coordonnatrice des communications, madame Gislaine Dufault et de son équipe.

Une fois de plus, le Barreau de Montréal a su relever le défi de réaliser le plus grand carrefour d'information juridique gratuit au Québec!

CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^{re} DENISE BOULET, présidente
 M^{re} CHRISTIAN AZZAM
 M^{re} MARTIN D. CHAREST
 M^{re} BENOÎT GENDRON
 M^{re} CATHIE ST-GERMAIN
 M^{re} CAROLINE TREMBLAY

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique, par le biais de consultations gratuites et privées.

Cette année encore, grâce à la collaboration d'une centaine d'avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des justiciables, des consultations juridiques gratuites ont été offertes dans le cadre du Salon VISEZ DROIT, qui se tenait du 30 mars au 2 avril derniers.

Une douzaine d'avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone, à la disposition de la population qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations dans divers domaines, mais aussi les avocats. Grâce à ces précieux bénévoles, 1 026 consultations ont été données, un record de tous les temps.

Un merci particulier au CAIJ, qui a prêté main-forte aux avocats consultants en mettant à leur disposition leurs services de recherche.



CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

MEMBRES

M^{re} PAULINE R. LANGLOIS, présidente
M^{re} PHILIPPE DE GRANDMONT
M^{re} NATHALIE LEFEBVRE
M^{re} JULIE MOUSSEAU
M^{re} MARTHE PERRON

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'édition 2009 fut la vingtième du concours des Débats oratoires du Barreau de Montréal. Le concours est organisé dans le but d'encourager les étudiants francophones et anglophones de niveau collégial du district de Montréal à exprimer en public leur opinion à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant la controverse.

Le sujet de cette année était : « Obliger les étudiants à rembourser les coûts reliés à leurs études s'ils quittent le Québec ». Les huit cégeps suivants se sont inscrits au concours démontrant un vif intérêt pour cette activité par les collégiens : Collège André-Grasset, Collège de Bois-de-Boulogne, Collège International Marie de France, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Stanislas de Montréal, John Abbott College, Lower Canada College et Marianapolis College. Pour la deuxième année consécutive, il a été prévu de tenir les demi-finales et la finale le même jour. Les participants ont été appelés à débattre du sujet retenu le 29 avril 2009 à la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal.

M^{re} Pierre A. Fournier, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal, M^{re} Elizabeth Greene, membre du Conseil du Barreau de Montréal et M^{re} Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, ont accepté d'agir comme membres du jury des demi-finales.

L'honorable Danielle Grenier, juge à la Cour supérieure du Québec, monsieur Patrick Lagacé, journaliste chroniqueur au *Journal La Presse* et coanimateur de l'émission *Les Francs-Tireurs* à Télé-Québec, monsieur David Paradis, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, madame Lucienne Robillard, ancienne ministre de l'Éducation, et monsieur René Villemure, président fondateur de l'Institut québécois d'éthique appliquée, formaient le jury de la finale.

Le Barreau de Montréal remet 500 \$ à chacun des membres de l'équipe gagnante et 250 \$ à chacun des membres de l'équipe finaliste. Les quatre finalistes reçoivent *Antidote*, le logiciel d'aide à la rédaction de *Druide Informatique*, fidèle partenaire depuis 1997. De plus, les deux meilleurs orateurs, n'ayant pas atteint la finale, reçoivent chacun 125 \$ du Barreau de Montréal.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE » / “WRITE FOR JUSTICE” CONTEST

MEMBRES

M^{re} ALEXANDRE BOILEAU, président
M^{re} HUGO BEAUDOIN
M^{re} JOSÉANE CHRÉTIEN
M^{re} SUZANNE COURCHESNE
M^{re} PIERRE LABRIE
M^{re} MAGDALENA LEMPICKA
M^{re} CHRISTOPHER MAIN
M^{me} LOUISE MOUSSEAU

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité organise depuis plusieurs années un concours de rédaction pour les élèves francophones et anglophones de niveaux primaire et secondaire de Montréal. Le thème choisi pour l'édition 2009 du concours avait pour but de susciter la réflexion des jeunes concernant les avantages et les inconvénients liés à l'utilisation d'Internet. Cette année, le comité a reçu un nombre record de textes pour le concours.

La remise des prix, animée par M^{re} Sébastien Benoit, a eu lieu le 1^{er} avril 2009 au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Elle a été précédée d'une visite du Palais de Justice de Montréal avec les gagnants, leurs parents, enseignants et membres du comité ainsi que d'une rencontre avec des juges de la Cour du Québec et de la Cour supérieure.

Les gagnants de l'édition 2009 sont Thomas Genin-Brien, de l'école Jonathan-Wilson, Sarah Cooperman, de Clearpoint Elementary, Jennifer Meterissian, du Collège de Montréal, Cassianne Darling-De Clou, du Beurling Academy, Juliette Casgrain, de Villa Sainte-Marcelline et Kelly Donivan, The Study School.

LES SERVICES

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

MEMBRES

M^{re} MAGALI FOURNIER, présidente
M^{re} NANCY BOILLAT
M^{re} ÉRIC DAVID
M^{re} JULIE DE GONGRE
M^{re} PIERRE LABRIE
M^{re} ALINE QUACH
M^{re} LAETITIA SAUNIER
M^{re} PATRICK ZAKARIA

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a pour but d'organiser des conférences juridiques destinées à la population montréalaise tant dans les écoles que pour les personnes du troisième âge, en passant par les entreprises et les organismes communautaires. Le comité avait deux objectifs cette année : 1) promotion des conférences et 2) mise à jour du guide. En ce qui concerne la promotion des conférences, le comité a appliqué, un peu plus tard que prévu, le plan de promotion développé l'année dernière. Étant donné le succès très mitigé remporté par l'exécution de ce plan, ce dernier devra être revu en entier. À ce stade, le comité estime important de trouver une meilleure façon de faire la promotion des conférences. En ce qui concerne la mise à jour du guide, celle-ci a été complétée durant l'année, grâce à l'excellent travail des membres du comité ainsi que de M^{re} Jean-Pierre Authier. Le comité a décidé de ne plus imprimer le guide et de ne l'offrir qu'en version électronique. Cette version sera complétée d'ici la fin de l'année et offerte à tous les conférenciers. Il sera ainsi plus simple de faire les mises à jour ultérieures. Finalement, pour des raisons hors du contrôle du comité, le cocktail des conférenciers n'a pas eu lieu cette année. Cependant, le comité espère bien qu'un tel cocktail puisse être organisé de nouveau l'année prochaine.

SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, qui célèbre en 2009 le 40^e anniversaire de sa création, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal, dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2009, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 136, alors qu'il était de 1 178 à pareille date l'an dernier.

Madame Émée Landry, préposée au Service de référence depuis près de 25 ans, procède au traitement de la demande du client en consultant les fichiers électroniques appropriés, afin de fournir au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 12 454 demandes, comparativement à 11 789 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :

- › Droit civil (59 %, dont plus du tiers en droit familial)
- › Immigration (15 %)
- › Droit criminel & pénal (10 %)
- › Droit commercial (7 %)
- › Droit social (6 %)
- › Droit administratif (2 %)
- › Droit constitutionnel (1 %)

Par ailleurs, il est à noter que 65 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 28 % anglais et 7 % une autre langue que le français ou l'anglais.

SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

MEMBRES

M^e ÉMILIE PELLETIER, présidente et administrateur responsable
M^e CATHERINE OUMET, coordonnatrice du service

REPRÉSENTANT LE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e MATHIEU PICHÉ-MESSIER
M^e DOMINIQUE VÉZINA

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^{me} JOSCELYNE JACQUES

MANDAT

CE COMITÉ CONJOINT, COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL, DU BARREAU DE MONTRÉAL ET DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE, A LE MANDAT DE PROMOUVOIR ET D'AMÉLIORER LE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES. CE SERVICE, MIS SUR PIED CONJOINTEMENT, PERMET AUX PARTIES AYANT REÇU UN AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES DE CONSULTER, GRATUITEMENT, UN AVOCAT BÉNÉVOLE PENDANT UNE VINGTAINÉ DE MINUTES, AFIN DE RECEVOIR DES CONSEILS SUR LA PRÉPARATION DE LEUR DOSSIER ET LE DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE. CE SERVICE EST FINANCÉ PAR LE BARREAU DE MONTRÉAL ET LES LOCAUX SONT OFFERTS PAR LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

QUELQUES STATISTIQUES

Une soixantaine de bénévoles assure la continuité de ce service. De septembre 2008 à avril 2009, environ 570 personnes ont bénéficié de ce service, à raison de cinq personnes par jour, quatre jours par semaine. En moyenne, deux à trois personnes par semaine ne se présentent pas à leur rendez-vous et environ deux à trois fois par mois des bénévoles doivent annuler leur tour de garde à la dernière minute. Il existe malheureusement une liste d'attente qui peut atteindre près de 15 personnes par semaine.

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Cette année encore, le comité s'était donné comme objectif de développer des stratégies pour le recrutement d'avocats et d'avocats bénévoles afin d'augmenter le nombre de consultations offertes. À cet effet, notons que les efforts ont porté fruit puisque le cabinet Borden Ladner Gervais a décidé d'appuyer officiellement le service de consultations juridiques à la Cour du Québec, division des petites créances. Ainsi, près de 50 avocats de ce cabinet et membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal se sont ajoutés à l'équipe de bénévoles qui se relaient du mardi au vendredi de 12 h à 14 h au Palais de Justice de Montréal.

RÉGIE DU LOGEMENT ET COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Par ailleurs, il est à noter que des consultations gratuites sont également offertes aux parties non représentées par avocat ayant reçu un avis de convocation à la Régie du logement. Ce service est offert les mardi et jeudi de 12 h à 14 h. Lors de chacune de ces journées, cinq justiciables bénéficient d'une consultation d'une durée de 20 minutes.

De plus, le même service est également offert, le mercredi de 12 h à 14 h, aux parties non représentées par avocat qui ont déposé une plainte en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du *Code du travail du Québec* et ayant reçu un avis de convocation à une audience à la Commission des relations du travail. Dans ce cas-ci, quatre rencontres de 30 minutes sont prévues par semaine.



ASSOCIÉ À L'EXCELLENCE

LE BARREAU DE MONTRÉAL, PAR SES
NOMBREUX PRIX ET DISTINCTIONS,
HONORE LA CONTRIBUTION DE
SES MEMBRES ÉMÉRITES, SOULIGNE
LE TALENT DE SES MEMBRES DE
DEMAIN ET ENCOURAGE LES AVOCATS
ET AVOCATES À VISER L'EXCELLENCE.



LES MÉDAILLES

La Médaille du Barreau de Montréal, pour l'année 2008, a été attribuée à l'honorable Georges P. Vanier, à titre posthume, et à l'Association de droit Lord Reading (*Lord Reading Law Society*), pour souligner leur contribution exceptionnelle à la cause de la justice.

« Le général Vanier a été un héros national et un personnage de renommée internationale. Il a eu un illustre parcours, mais très peu de Canadiens savent que c'est d'abord comme avocat qu'il a amorcé sa carrière à Montréal », raconte le bâtonnier Schenke. Georges Vanier a été admis au Barreau en 1911, puis a quitté sa pratique au début de la Première Guerre mondiale pour rejoindre l'armée canadienne. Après la guerre, il a occupé des postes diplomatiques comme celui de délégué pour le désarmement pour la Société des Nations, ministre canadien en France et ambassadeur du Canada en France. Il a été le premier gouverneur général canadien-français du Canada.

« Sa carrière est un exemple pour les jeunes avocats que le droit peut mener à tout », soutient M^e Schenke. Il a remis la Médaille à cet ancien soldat comme « geste de solidarité envers les militaires qui servent le pays outre-mer et un geste de compassion envers toutes les familles québécoises qui ont perdu un être cher en Afghanistan. » Les descendants du major-général Vanier ne pouvant être présents à cette cérémonie, il a été convenu de leur remettre la Médaille lors d'une cérémonie privée.

Le président de l'Association de droit Lord Reading (*Lord Reading Law Society*), M^e Ronald H. Levy, était honoré d'accepter la Médaille décernée à l'association qui célébrait en 2008 ses 60 ans. Le bâtonnier Schenke voulait souligner ses constants efforts à combattre la discrimination basée sur la religion. La *Lord Reading Law Society* a été créée en 1948 alors que des sentiments antisémites prévalaient au Québec. « Elle a été créée pour promouvoir la justice sociale pour tous et dans l'espoir de redresser la pénurie de nomination judiciaire parmi les avocats et avocates juifs » a dit M^e Levy, précisant que le travail n'est toujours pas terminé. Il a relevé le retard dans les nominations de juges de confession juive.

LES MÉRITES

DEUX PILIERS DU SALON VISEZ DROIT HONORÉS (texte de Lisa Marie Noël)

Cette année, le Barreau de Montréal a choisi de souligner l'engagement de deux avocats qui ont à cœur de mieux faire connaître le système de justice au grand public. Les deux s'engagent sans compter depuis plusieurs années dans les activités du Barreau de Montréal. Il s'agit de M^e Francine Beaumier et de M^e André d'Orsonnens.

L'année 2009 en est une toute spéciale pour M^e Francine Beaumier. En plus de marquer ses 30 ans de pratique et de voir ses deux enfants entrer dans la profession, l'avocate est lauréate du Mérite du Barreau de Montréal. « Je ne fais pas les choses dans la vie pour être honorée, mais ça me fait très plaisir », dit-elle, touchée par l'hommage que lui rendent ses pairs.

L'avocate aux yeux bleus, appréciée par ses collègues pour son énergie et son enthousiasme contagieux, est depuis longtemps

engagée dans son Barreau. « C'est ma 11^e année au Salon VISEZ DROIT! », lance-t-elle, n'en revenant pas elle-même. La première année, elle faisait des entrevues au kiosque de Radio Ville-Marie et animait la cérémonie d'inauguration de *Tout droit!*, l'ancêtre du Salon VISEZ DROIT. « Son prodigieux talent a été détecté par M^e Jean-Jacques Gagnon, alors président du comité de liaison avec le public et nous nous sommes empressés d'en faire l'animatrice officielle du Salon VISEZ DROIT, fonction qu'elle assume avec brio depuis 11 ans » d'ajouter Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, qui pilote le dossier du Salon VISEZ DROIT.

« J'ai l'immense privilège de pouvoir m'engager autant grâce à mon mari et associé qui s'occupe de tout le reste au bureau », tient-elle à mentionner. Elle a donc toute la liberté de consacrer beaucoup de temps à une cause qui lui tient à cœur : rapprocher la justice du grand public par le biais du Salon VISEZ DROIT, une activité qui démontre que la justice n'est pas qu'une machine administrative sans âme ne demandant que des honoraires.

Et la passion avec laquelle elle se consacre à cette activité laisse espérer qu'elle n'est pas prête de s'arrêter.

CONTRIBUER À LA RÉUSSITE

Le Salon VISEZ DROIT ne serait pas le même sans la contribution de M^e André d'Orsonnens. Avec M^e Francine Beaumier, il anime depuis plusieurs années tous les jeux-questionnaires du Salon VISEZ DROIT, jeux qui traitent de divers sujets et qui permettent aux citoyens d'en apprendre davantage sur leurs droits tout en s'amusant.

Qu'ils traitent de propriété intellectuelle, de logement ou de succession, ces jeux quotidiens sont toujours bien préparés, avec un parfait dosage humour/information. M^e d'Orsonnens a su, au fil des ans, développer une belle complicité avec le public, qui participe toujours en grand nombre à cette activité. « C'est magnifique de voir la réaction des gens qui participent à ces jeux-questionnaires. En une petite demi-heure, il réussit à rehausser l'image de l'avocat auprès du public de façon extraordinaire » mentionne la directrice générale du Barreau de Montréal, M^e Doris Larrivée. Sa complicité avec sa coanimatrice donne à une matière parfois aride, une couleur conviviale et sympathique fort appréciée tant par les spectateurs que par les avocats qui s'affrontent dans ces jeux-questionnaires.

Celui que plusieurs surnomment « Le grand Druide » ne contribue par seulement au Salon en donnant de son temps. En effet, grâce à sa générosité, le Barreau de Montréal compte parmi ses prestigieux partenaires Druide Informatique, dont il est président du Conseil, chef de la direction et cofondateur. L'entreprise québécoise, spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels destinés au grand public, est un fidèle partenaire du Salon VISEZ DROIT, du concours « La justice a bonne mine » et des débats oratoires depuis 1997.

Soulignons par ailleurs que de 1994 à 2003, M^e d'Orsonnens a été membre du comité des communications, qu'il a présidé de 1999 à 2003, en plus de présider le comité d'organisation du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal depuis 15 ans.

Les deux lauréats ont été honorés devant leurs collègues le 6 mai 2009, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Montréal.



LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Au cours du déjeuner de la Journée du Barreau, le 4 septembre 2008, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 70^e, 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT LEUR 70^e ANNIVERSAIRE

- › M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r.
- › M^{re} André Martin, c.r.

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE

- › L'honorable Anthime Bergeron, c.r.
- › M^{re} André Charron, c.r.
- › M^{re} Jérôme Choquette, c.r.
- › M. le bâtonnier Marcel Cinq-Mars, c.r., Ad. E.
- › M^{re} P. Emmet Kierans, Q.C.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE

- › M^{re} Harold W. Ashenmil, Q.C.
- › M^{re} Gérard Beaudry
- › M^{re} Paul-E. Bisailon, c.r.
- › M^{re} Trevor H. Bishop
- › M^{re} Rolland Boudreau, c.r., Ad. E.
- › M^{re} Jacques Brunet
- › M^{re} Lawrence Capelovitch
- › M^{re} John G. Chamberland
- › M^{re} Jean-G. Chenevert
- › M^{re} Paul Dingle, Q.C.
- › M^{re} Irving I. Finkelberg
- › M^{re} William N. Gagnon
- › M^{re} Pierre Gaston
- › M^{re} P.-André Gervais, c.r.
- › M^{re} Harold Gossack
- › M^{re} David J. Gregory
- › M^{re} Gilles R. Hébert, c.r.
- › M^{re} Luc Plamondon
- › M^{re} Roger Reinhardt
- › M^{re} Lise Saintonge-Poitevin
- › M^{re} H. Laddie Schnaiberg, Q.C.
- › M^{re} Jean-Claude Thivierge

LES PRIX

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Droit civil – Nectaria Fotini Gagaoudakis

Droit commercial – Geneviève Castonguay

Deuxième au baccalauréat – Marie-Hélène Desmeules

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) – Marie-Josée Isabelle

Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhot) – Catherine Morneau

UNIVERSITÉ MCGILL

Droit civil – Lindsay Aagaard

Procédure civile – Simon Seida

Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhot) – Nicholas Melling

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Premier au baccalauréat – Valérie Scott

Droits et libertés de la personne – Ariane Leduc

Activités juridiques appliquées, programme *Pro Bono* – Christine Garon

Droit de la preuve civile et administrative – Joël Parent

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIE DE MCGILL

Ce concours de plaidoirie s'est déroulé le 6 avril 2009 devant un banc de trois juges, soit l'honorable Marc Beaugard, de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Carol Cohen, de la Cour supérieure, et l'honorable Jacques Nadeau, de la Cour du Québec.

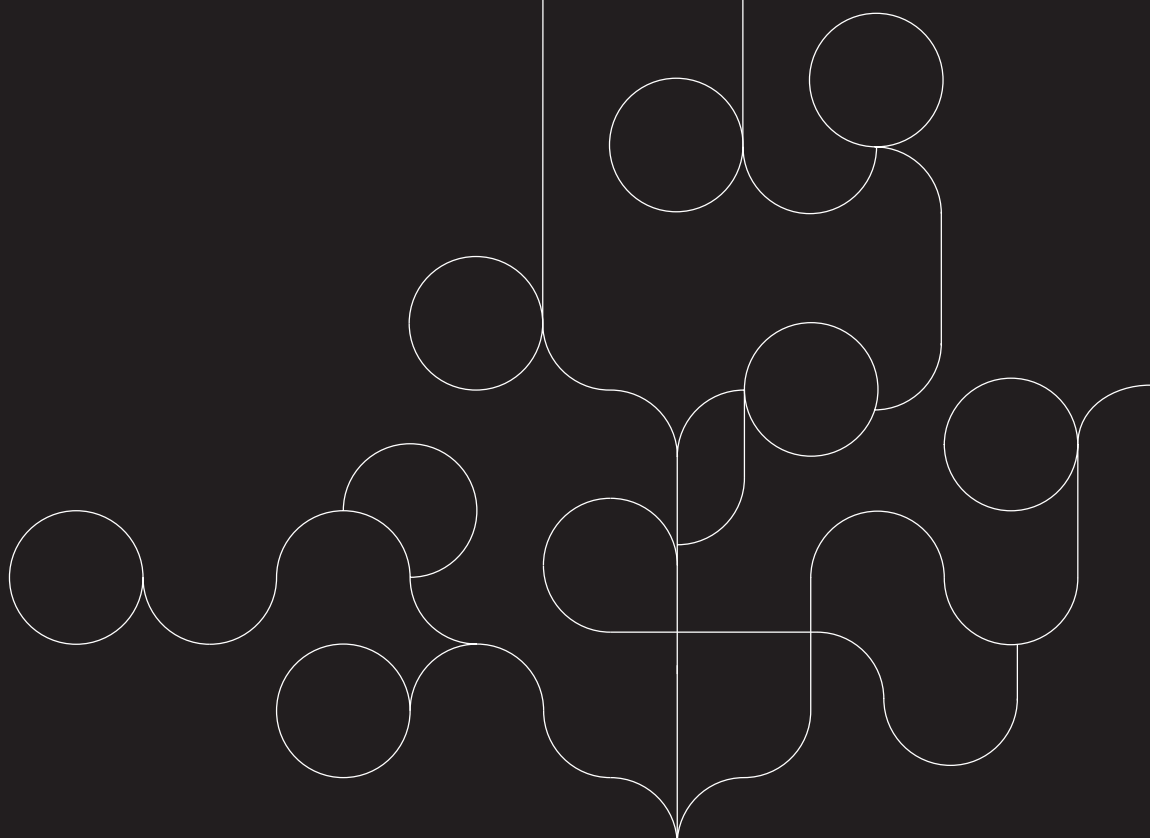
À l'issue de ce concours, monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke a procédé à la remise des prix suivants : 500 \$ à Marie-Claude Mercier et Guy-Philippe Bouchard (l'équipe gagnante), 200 \$ à Marie-Claude Mercier (meilleur plaideur) et 100 \$ à Seo Yun Yang (deuxième meilleur plaideur).

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c.r.)

Le 5 décembre 2008, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où il a représenté le Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke a remis ce prix de 800 \$ (510 Euros) au récipiendaire, monsieur Cédric Alépée, quatrième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

LES ÉTATS FINANCIERS





SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
Barreau de Montréal

Nous avons vérifié les bilans des fonds suivants du Barreau de Montréal au 31 mars 2009 :

Fonds d'administration
Fonds de réserve
Fonds en fidéicomis

ainsi que les états suivants pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 :

Résultats, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds de réserve
Solde de fonds, Fonds en fidéicomis
Flux de trésorerie, Fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Beaudry Charbonneau*¹

Laval,
le 10 avril 2009

¹ Par Serge Charbonneau, comptable agréé auditeur

RÉSULTATS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations régulières des membres	1 376 383 \$	1 345 366 \$
Produits de financement	23 640	23 875
Autres	414	5 622
	1 400 437	1 374 863
CHARGES		
Services administratifs (annexe A)	1 386 146	1 302 517
Subventions et prix annuels	196 730	166 071
	1 582 876	1 468 588
	(182 439)	(93 725)
PRODUITS DE PLACEMENTS (annexe B)	19 579	32 055
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(162 860) \$	(61 670) \$

SOLDE DE FONDS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	396 408 \$	41 745 \$	438 153 \$	499 823 \$
Excédent des charges sur les produits	(124 270)	(38 590)	(162 860)	(61 670)
Acquisition d'immobilisations	(145 871)	145 871	-	-
SOLDE À LA FIN	126 267 \$	149 026 \$	275 293 \$	438 153 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS DE RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	560 462 \$	531 336 \$
Produits de placements (annexe B)	16 004	29 126
SOLDE À LA FIN	576 466 \$	560 462 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS EN FIDÉICOMMIS

Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	13 060 \$	13 409 \$
Produits de placements (annexe B)	64	651
	13 124	14 060
Prix du Barreau de Montréal	(808)	(800)
Prix Adolphe-Mailhot	(200)	(200)
SOLDE À LA FIN	12 116 \$	13 060 \$

BILANS

31 mars

2009

2008

	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Fonds en fidéicomis	Total	Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	496 953 \$	- \$	- \$	496 953 \$	190 976 \$
Débiteurs	27 520	-	-	27 520	19 057
Avances interfonds, sans intérêts	-	329 191	12 116	-	-
Frais reportés au prochain exercice	69 889	-	-	69 889	45 077
	594 362	329 191	12 116	594 362	255 110
PLACEMENTS (note 4)	-	247 275	-	247 275	775 749
IMMOBILISATIONS (note 5)	149 026	-	-	149 026	41 745
	743 388 \$	576 466 \$	12 116 \$	990 663 \$	1 072 604 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	126 788 \$	- \$	- \$	126 788 \$	60 929 \$
Avances interfonds, sans intérêts	341 307	-	-	-	-
	468 095	-	-	126 788	60 929

SOLDE DE FONDS

Non grevé d'affectations	126 267	-	-	126 267	396 408
Investi en immobilisations	149 026	-	-	149 026	41 745
Grevé d'affectations	-	576 466	12 116	588 582	573 522
	275 293	576 466	12 116	863 875	1 011 675
	743 388 \$	576 466 \$	12 116 \$	990 663 \$	1 072 604 \$

ENGAGEMENTS (note 7)

Le trésorier,



M^e Marc Charbonneau

FLUX DE TRÉSORERIE / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 8)		
Excédent des charges sur les produits	(162 860) \$	(61 670) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	38 590	17 010
	(124 270)	(44 660)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	32 584	24 786
	(91 686)	(19 874)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des avances aux Fonds de réserve et en fidéicommis	350 344	(860)
Acquisition de placements	-	(186 957)
Encaissement de placements	194 816	352 310
Acquisition d'immobilisations	(145 871)	(17 010)
	399 289	147 483
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	307 603	127 609
ENCAISSE AU DÉBUT	189 350	61 741
ENCAISSE À LA FIN	496 953 \$	189 350 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a été constitué en corporation sans but lucratif le 30 mai 1849. Ses principales activités sont vouées à la protection des intérêts du public, à une saine administration de la justice et à l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. NOUVELLE NORME COMPTABLE

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », qui exige la présentation de renseignements de nature qualitative et quantitative permettant aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de l'entité.

La nouvelle norme comptable n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Barreau de Montréal.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le Barreau de Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

L'encaisse, les débiteurs, les placements et les créditeurs sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. La juste valeur des placements se fonde sur les cours officiels.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Améliorations locatives	20 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	33 %
-----------	------

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. PLACEMENTS	2009	2008
FONDS D'ADMINISTRATION		
Coupons, Province de Québec	- \$	194 816 \$
FONDS DE RÉSERVE		
Coupons, Province de l'Ontario	- \$	104 758 \$
Coupons, Hydro-Québec	-	109 076
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada	-	115 112
Banque de Nouvelle-Écosse, 62 270 \$, 4,05 %, 2009	68 749	66 073
Coupons, Hydro-Ontario, 76 350 \$, 4,25 %, 2010	75 136	71 677
Coupons, Province de Québec, 106 500 \$, 4,30 %, 2010	103 390	97 639
	247 275 \$	564 335 \$
FONDS EN FIDÉICOMMIS		
Obligation résiduelle, Gouvernement du Canada	- \$	15 598 \$
Dépôt à terme	-	1 000
	- \$	16 598 \$

5. IMMOBILISATIONS	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles :				
Mobilier de bureau	73 637 \$	59 272 \$	14 365 \$	10 475 \$
Équipement informatique	112 443	91 053	21 390	11 652
Améliorations locatives	138 457	33 706	104 751	15 975
	324 537	184 031	140 506	38 102
Incorporelles :				
Logiciels	25 670	17 150	8 520	3 643
	350 207 \$	201 181 \$	149 026 \$	41 745 \$

6. CRÉDITEURS	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	77 350 \$	20 008 \$
Salaires et retenues à la source	18 280	31 122
Produits reportés	31 158	9 799
	126 788 \$	60 929 \$

7. ENGAGEMENTS

Le Barreau de Montréal s'est engagé par baux pour la location d'espaces et de mobilier de bureau. Le solde des engagements suivant ces baux s'établit à 173 130 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2010 : 83 595 \$
2011 : 78 306 \$
2012 : 11 229 \$

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

FONDS D'ADMINISTRATION	2009	2008
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus se détaille ainsi :		
Débiteurs	(8 463) \$	5 855 \$
Frais reportés au prochain exercice	(24 812)	(11 068)
Créditeurs	65 859	29 999
	32 584 \$	24 786 \$

9. RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Montréal pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2006, la provision actuarielle totale au 31 décembre 2006 s'élève à 28 193 700 \$ et la valeur marchande totale de la caisse de retraite est évaluée à 29 836 400 \$. Au 31 décembre 2006, l'excédent d'actif est de 1 642 700 \$ pour l'ensemble du régime. Le taux de cotisation pour le Barreau de Montréal est de 12,3 % du salaire versé. Les cotisations versées à la caisse de retraite s'élèvent à 48 992 \$ (2008 – 41 951 \$).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau de Montréal pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux d'inflation	2,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %

10. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Barreau de Montréal est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Barreau de Montréal.

Le Barreau de Montréal ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau de Montréal est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise, pour le Barreau de Montréal, à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin de s'assurer qu'il a des fonds disponibles pour rencontrer ses obligations, le Barreau de Montréal établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau de Montréal aux risques de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

ANNEXE A – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

2009

2008

SERVICES ADMINISTRATIFS

FONDS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	607 836 \$	590 463 \$
Allocation de fonction du bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	44 910	53 394
Assurances	5 141	4 630
Autres charges	46 304	43 604
Comités	79 323	60 554
Communications	23 465	32 762
Entretien et réparations	1 405	387
Frais de représentation	40 525	34 000
Informatique	6 175	16 437
Journée du Barreau	54 553	54 746
Location et entretien d'équipement de bureau	20 798	21 415
Loyer	72 536	69 727
Papeterie et fournitures de bureau	22 023	19 718
Portraits et photos	4 264	12 350
Salon Visez droit	92 119	72 684
Services de consultation juridique aux petites créances	16 102	12 433
Services professionnels	78 405	56 520
Télécommunications	11 672	9 683
Amortissement – mobilier de bureau	3 010	3 120
Amortissement – équipement informatique	13 586	6 625
Amortissement – améliorations locatives	17 731	6 390
Amortissement – logiciels	4 263	875
	1 386 146 \$	1 302 517 \$

ANNEXE B – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

2009

2008

PRODUITS DE PLACEMENTS

FONDS D'ADMINISTRATION

Produits de placements gagnés

19 579 \$

24 196 \$

Gains latents

-

7 859

19 579 \$

32 055 \$

FONDS DE RÉSERVE

Produits de placements gagnés

4 118 \$

1 548 \$

Gains latents

11 886

27 578

16 004 \$

29 126 \$

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Produits de placements gagnés

64 \$

437 \$

Gains latents

-

214

64 \$

651 \$

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1916-8535

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



certifié



procédé
sans chlore



100 %
postconsommation



recyclé



archives
permanentes



énergie
biogaz



BARREAU DE MONTRÉAL

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514.866.9392

Télécopieur : 514.866.1488

Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca